39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 29 20 JUILLET 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. L'affaire Mortara, 449. — II. Question de droit, 450. — III. Edgar Mortara chrétien et religieux, 451. — IV. Chrétiens au service des Juifs, 452. — V. Le précédent de 1840, 452. — VI. *La Maison morte*, 454. — VII. Jeunesse d'Octave Feuillet, 456. — VIII. Molière Masque de fer, 458. — IX. Einstein, 458 ; philosophie médiévale, 459. — X. Vaccins et sérums, diabète, l'imagination, 460 ; l'amour platonique, 461. — XI. Ch. Le Goffic, P. Nothomb, F. Roz, P. de Barneville, 461 ; G. Goyau, 462. — XII. Barrès, 462.

Liturgie. — Consultations diverses, 463.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

PETIT COURRIER

Q. — Prière de m'indiquer quelques ouvrages traitant des *Missions populaires en France* aux XVIIe et XVIIIe siècles.

R. — Sur les missions bretonnes, voir 60 pages au t. V de l'*Hist. du sentiment religieux* de Bremond, 20 f. le vol., Paris, Bloud ; — *Vie du V. Michel Le Nobletz*, par Le Gouvello, 5 f. 50, Téqui ; — Maynard, *Vie de S. Vincent de Paul,* 4 vol. in-8, Téqui ; — la grande *Vie* du B. Eudes, en 4 vol. gr. in-8, Paris, Haton.

Q. — Connaissez-vous un bon commentaire du *Codex* exposant simplement et expliquant *les cas pratiques* dans le ministère pastoral, comme l'administration des sacrements et principalement la question des « cas réservés » pour la Pénitence ? Je voudrais un livre avec table alphabétique où l'on pût trouver aussitôt ce qu'on désire.

R. — Vous n'y pensez pas ! La « pratique » amènera nécessairement un jour ou l'autre, et plutôt cent fois qu'une, des « cas » qui ne seront point ceux prévus dans le volume ; et vous resterez tout interloqué si vous ne savez pas faire appel aux « principes. » Pénétrez-vous de ceux-ci en étudiant quelque bonne Théol. Morale postérieure au *Codex*, v. g. Clément Marc, Ærtnys, Génicot ; ou les Abrégés d'Arregui, Sebastiani, Prümmer, ou l'*Examen Confessariorum* de Carbone (franco 13 f. 50, Turin, Marietti, 1921). — Connaissez-vous le *Directoire pratique* du chan. Laurent, in-12 de 280 p., 5 f., Paris, Téqui ? Il ferait peut-être assez bien votre affaire.

Q. — Prière d'indiquer des ouvrages traitant d'une manière didactique et théologique la question du mérite et de la valeur satisfactoire de nos bonnes œuvres.

R. — S. Thomas, *Summa theol.*, Ia IIæ, q. 114, avec le *Commentaire* du P. Pègues, t. IX (Paris, Téqui, 15 f.). — Puis, parmi les théologiens anciens, Bellarmin, *De justificatione,* lib. V, cap. 1-22 ; Suarez, *De gratia,* lib. XII. — Parmi les modernes, Pesch *(Prælectiones dogmaticæ,* t. V, tract. I, pars IIIa) vous renseignera bien. — En français, quelques bonnes pages dans Terrien, *La grâce et la gloire,* t. II, livre VII (Paris, Lethielleux), et dans Labauche, *Leçons de théologie dogmatique,* t. II, 3e partie, ch. III (Paris, Bloud). — Voir aussi *Ami* 1903, p. 355, 378 ; 1905, p. 625 ; 1906, p. 26.

Q. — Connaissez-vous un nouveau *Manuel de Liturgie* qui permette de savoir les nouvelles règles concernant la messe et l'office ?

R. — Nous avons rendu compte des 2 vol. de Hébert, *Le Bréviaire et le Rituel,* 7 f. 25, et *Le Missel Romain,* 7 f. 50, Paris, Baston et Berche, 69, rue de Rennes. Vous avez encore le *Cours de*

Liturgie sacrée de Velghe, en 1 vol. de 682 p., 9 f., Lethielleux ; et le classique *Manuel de Liturgie et Cérémonial* du P. Hægy, dont la 11e édit. vient enfin de paraître, chez Gabalda, 2 vol. de 710 et 636 p., 25 f. (franco 27,50).

Q. — Quel serait, d'après la tradition et l'histoire, le côté de Notre-Seigneur qui a été percé sur la croix ? N'est-ce pas le côté gauche, le côté du cœur ?

R. — L'histoire est muette et la tradition iconographique n'est pas fixée (cf. *Ami* 1900, p. 815). — Si vous voulez fouiller la question, voyez Ancion et Bormans, *Quel fut le côté du Sauveur qui fut percé d'une lance*, dans le *Journal historique et littéraire*, t. XXIV, p. 83-84, 126-134, 175-179 (Liège, 1857-58).

Q. — Ayant à faire cette conférence : « La *Christologie de S. Thomas et des scolastiques*. Dire comment, malgré les divergences entre thomistes et scotistes sur le concept de « personne, » l'Ecole, représentée surtout par la *Somme* de S. Thomas, a organisé, en une synthèse puissante, toutes les données du dogme christologique, soit pour le défendre contre les négations d'une raison mal éclairée, soit pour en déduire toutes les conséquences relatives à la Personne du Verbe et à la sainte Ame du Christ, »...

R. — Prenez Janssens, *De Deo Homine*, Pars I (1 vol., Herder) ; — Billot, *De Verbo Incarnato*, thesis VII ; — Terrien, *S. Thomæ Aq. doctrina sincera de unione hypostatica... amplissime declarata*, Paris, Lethielleux. — Bon résumé de l'état actuel de la question dans le petit *Compendium theol. dogm.* de Pesch, t. III, p. 18-22. — En français, quelques indications dans Labauche, *Leçons de théologie dogmatique*, t. I, p. 207-209 (Paris, Bloud) ; et étude approfondie dans le *Dict. de théol. catholique* (Paris, Letouzey), fasc. 51, articles *Hypostase* et *Hypostatique (Union)* de A. Michel.

Q. — Prière d'indiquer les ouvrages à consulter, en dehors du Manuel de Tanquerey, pour traiter le sujet suivant : « Constitution dogmatique du Concile du Vatican *De fide catholica*. Analyser et commenter le préambule. »

R. — Vacant, *La Constit. Dei Filius*, 2 vol. in-8, 20 f., Paris, Beauchesne.

Manuel de l'Histoire des Religions non chrétiennes, par P. Fournier, Supérieur du Collège de l'Immaculée-Conception, à St-Dizier. — In-12 de 342 p., 7 f., *franco* 8 f. — Tourcoing, J. Duvivier.

Ceci est de l'auteur de *Pelite Histoire de ma religion* (qui en est à son 65e mille). C'est dire que ce *Manuel* sera demain aux mains, non pas sans doute de tous les enfants qui ont fait leurs délices de *Petite Histoire*, mais aux mains certainement de tous les prêtres qui la connaissent. Il serait superflu de louer ici les dons de clarté, de précision, de méthode, de rigueur critique, de vie surtout, qui distinguent M. Fournier. Son *Manuel* est une nouveauté, dans toute la force du terme ; il comble une lacune. Nous n'avions rien d'analogue ; il fallait l'érudition et la patience de l'auteur pour s'attaquer à pareil sujet. Il y fallait surtout son zèle apostolique, pour démasquer nos ennemis qui ont affiché publiquement leur dessein de montrer dans les religions, dans toutes les religions, « des institutions humaines, un chapitre de l'évolution des sociétés, les affirmations d'un clergé ignorant et crédule, » etc. — Deux parties : 1° Religions pré- et proto-historiques ; 2° Religions historiques : Sémites et Sémitisés, Races jaunes, Indo-Européens. — Rien d'émouvant, dit M. Fournier dans sa conclusion, comme ce spectacle de l'humanité « à la poursuite du divin, et, livrée à ses seules forces, se laissant abuser et égarer, au cours de cette poursuite, par mille apparences et par mille folies. » Et ce qui doit se dégager pour nous de ces pages, c'est, — en même temps qu'une impression d'immense commisération pour tant de pauvres égarés, — un sentiment de reconnaissance sans bornes pour le Dieu qui par une toute gratuite vocation nous a appelés à l'admirable lumière de son Fils. Nous n'en disons pas plus long pour aujourd'hui ; nous n'avons pas voulu laisser un jour de plus ignorer cette superbe publication à nos lecteurs ; mais l'ouvrage aura ailleurs la place qu'il mérite. — Je veux noter seulement encore que la typographie est d'une rare élégance, sur beau papier teinté.

Au bord du ruisseau, par J. Dusault. Avec accompagnement de piano, 4 f. — Paris, Haton.

Fait partie de la Collection *Nouveaux Chœurs amusants*. Et c'est de la plus aimable des gaîtés. Chœur à 2 voix égales, avec accompagnement de mirlitons, de battoirs et de rossignol (ad libitum). Imaginez un groupe de lavandières qui entrent en scène pendant le prélude du piano, s'installent à genoux, face au public, puis se mettent au travail, savonnant le linge sur les 4 premiers vers de chaque couplet, le battant bien en mesure avec les 4 suivants, enfin, aux 4 derniers, font le geste de le plonger dans l'eau puis de le tordre. Musique qui est la simplicité même, et adorablement chantante.

Dans une Collection voisine, **Les Dentellières de la reine**, saynète pour jeunes filles, musique de J. Dusault, 8 p. in-4° de texte, 8 p. de musique, 4 f. : une douzaine de personnages, dont 5 dentellières (nous sommes à Bruges, au XVe siècle).

Et l'on vient de réimprimer une des plus vivantes créations de W. Moreau, **La Gaieté française**, 40 p. in-4°, 8 f., « grand pot-pourri sur les vieilles chansons populaires, » nous dit-on, avec refrains de mirlitons. Le roi des pots-pourris en effet : tous nos vieux airs y passent, dans un défilé désopilant : *Malbrough s'en va-t-en guerre, L'air du Tralala, La Rifla, Le Roi Dagobert, La mère Michel, M. Dumollet, Frère Jacques, J'ai du bon tabac, Nous n'irons plus au bois, Les Montagnards, A la façon de Barbari, Il pleut, bergère, Valse des roses, Les bottes à Bastien, La Palice, Tom Pouce, Les Pompiers de Nanterre, Le Juif-Errant, Les Trois Poules*, etc., etc.

A Jésus par Marie, ou *la parfaite dévotion à la Sainte Vierge* enseignée par le B. Grignion de Montfort, par l'abbé Texier. — In-18 de 416 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

M. Texier est Directeur du *Règne de Jésus par Marie ;* il y donne tous les mois un article que tous ses lecteurs attendent avec une édifiante impatience. C'est d'excellente doctrine d'abord, la doctrine même du Bienheureux, présentée par un homme qui est lui-même un maître, et présentée ensuite avec une grâce et un charme littéraire qu'on est loin de goûter souvent ailleurs. XXXI chapitres (ce qui permettrait d'utiliser notre volume pour Mois de Marie) : caractères de la parfaite dévotion à Marie ; ses effets, que le Bienheureux a décrits au nombre de onze ; Marie et le S. Cœur ; etc.

Futures épouses, par Ch. Grimaud, ancien prof. de philos. aux Enfants-Nantais. — In-12 de VI-326 p., 5 f. — Paris, Téqui.

Futurs époux fut l'an dernier un des grands succès de notre littérature apostolique, une bénédiction de Dieu. *Futures épouses* ne s'adresse pas aux mêmes lecteurs : il est sûr cependant de les retrouver, tous, car qui est plus intéressé que les « futurs époux » à connaître les « futures épouses » ? Et il trouvera de plus un nouveau public de lectrices, car il est dédié « aux mères et à leurs grandes jeunes filles ». Aux « grandes » jeunes filles, dit M. Grimaud. C'est qu'en effet il est nécessairement question ici de choses qui en principe ne s'adressent pas à des yeux d'adolescentes ; et encore dois-je ajouter, que même au cas où une curiosité déplacée pousserait des yeux trop jeunes à feuilleter

ces pages, tout y est dit avec tant de gravité, tant de sens sacerdotal que la curiosité aurait vite fait place à un sentiment de recueillement, de vénération. Voilà un livre qu'il faudrait voir dans les bibliothèques des gares : plus d'un lecteur ou d'une lectrice l'ouvrirait peut-être avec malice, pour se payer la tête du curé qui disserte de ces choses. Ce « curé, » il est tout à fait intéressant, amusant même, mais il est autre chose et veut être autre chose, et la grâce de son style et de ses titres de chapitres n'est là que pour frayer la voie à la grâce *simpliciter*, à la grâce divine, qui saura bien se payer non pas votre tête, mais votre cœur et toute votre âme. — Trois parties : 1° *L'Eveil moral :* caractéristiques du vouloir féminin ; éducation de la chasteté par la mère ; organisation de la piété ; formation intellectuelle ; vocations particulières ; — 2° *La vie de jeune fille :* écueils intimes (coquetterie, toilette, modes, jalousie, excitants, etc.) ; la vie dans le monde ; la vie d'intérieur ; la vie intérieure ; la vie sociale ; — *La fiancée :* la notion féminine de l'amour, illusions à dissiper, grandeur de la maternité, etc. ; l'initiation matrimoniale (les dangers de l'ignorance ; la dignité de l'épouse ; les troubles intimes de la jeune épouse) ; le choix du parti (les illusions de l'orgueil ; les illusions de l'amour passionné)...

La littérature italienne par les textes, par A. Valentin, prof. à la Faculté des Lettres de Grenoble, et E. Barincon, prof. au Lycée de Grenoble. — In-12 de 992 p., relié 12 f. 50. — Paris, Hatier.

Voici un livre conçu sur un plan nouveau, et très élevé. Il ne s'adresse évidemment pas à ceux qui bornent l'étude des langues vivantes à la grammaire et au vocabulaire d'usage, à quelque chose comme un Manuel de conversation. L'étude des langues vivantes, ainsi entendue, mérite tout le mal qu'on en a dit au point de vue de la formation d'un esprit. Entendue comme elle l'est ici, elle devient vraiment un instrument de culture générale, en mettant les élèves en contact avec la pensée et le génie d'un peuple au cours des âges, surtout quand cette pensée a été pénétrée d'humanisme chrétien dans une proportion aussi large que c'est le cas pour la littérature italienne. C'est une magnifique histoire que celle de la langue et de la littérature italiennes, des origines (XIII[e] siècle) à nos jours ; et on ne l'aura jamais suivie avec autant de charme et de profit qu'ici, dans cette anthologie qui est en même temps une histoire, le long de tous ces morceaux qui nous sont présentés dans un encadrement clair et somptueux de notions particulières et de vues générales d'une splendide largeur. — Nous espérons bien qu'un jour il y aura place, dans la collection des Dictionnaires-portefeuille, pour l'italien. En attendant, nous signalons, dans la collection Poucet, le Dict. français-italien, et l'italien-français, l'un et l'autre à 2 f. 25 (format minuscule, papier pelure).

Cousine Bas-Bleu, par Roger Dombre. — In-12 de 256 p., cartonné 3 f. 50. — Paris, H. Gautier et Languereau.

Ceci inaugure une Collection nouvelle, qui porte le plus beau des noms, *Collection* FAMILIA, et qui pour l'instant est la reine des collections de lectures récréatives, grâce d'abord à la distinction hors ligne de son prix : 3 f. 50 des volumes de 250 à 260 p., cartonnés demi-toile orange d'une grâce exquise. C'est à nous croire revenus aux prix d'avant-guerre, et même à mieux encore. Mais ne jetons la pierre à personne ; ne jetons pas la pierre aux éditeurs infortunés qui n'en sauraient faire autant : car ceci n'est possible évidemment qu'avec un tirage énorme, qui suppose la certitude d'un débit énorme aussi.

Et puis, le choix des auteurs de la nouvelle Collection est si excellent, que meilleur ne saurait être. Dix volumes paraissent pour le premier lancement : *Cousine Bas-Bleu*, de Roger Dombre (l'auteur, tout de gaîté et de grâce, de la *Perle des Belles-Mères*, de *Mariage d'Ours*, des *Peines de cœur d'un Hanneton*, de *Doctoresse*, de *Frondeuse*, de *Dames seules*, de *Bonne d'enfants*, etc.) ; — *Le Soldat Chapuzot*, de Jean Drault, type assuré de passer à la postérité ; — *Yvonne de Coatmorvan*, de Zénaïde Fleuriot, la fine écrivain à qui l'*Ami* a consacré jadis une notice étendue et qui eût mérité l'Académie si l'Académie n'était pas faite que pour les Messieurs ; — *Les Petits*, de Raoul de Navery, pauvres enfants sans mère que l'abandon jette sur le pavé de Paris et qui y rencontrent heureusement, en même temps que la misère et ses dangers, la charité ; — *Les Tuteurs de Mérée*, par Maryan, histoire d'une enfant, seule survivante d'un naufrage où ses parents ont péri et qui retrouve une famille chez un vieux loup de mer qui l'a recueillie sur son voilier et la confie à sa femme ; — *La Comtesse Madeleine*, par M. du Campfranc, ou pourquoi une Française ne doit pas épouser un officier prussien ; — *Terrible énigme*, par J. de Coulomb, titre que l'on croirait fait pour tous les récits de notre auteur, qui tous restent en effet énigmatiques jusqu'au dernier feuillet et tiennent jusqu'au bout l'intérêt en suspens sur un continuel mystère ; — *Les Points noirs*, par Champol, avec qui on est sûr que rien n'est jamais très noir et que la religion est toujours là pour tout illuminer ; — *Les Terreurs de lady Suzanne*, par Cl. de Chandeneux, terreurs en apparence injustifiées et qui laissent planer sur tout le récit un mystère dont le mot ne nous sera révélé que par un revirement inattendu ; — *Lequel ?* par Mathilde Aigueperse : lequel des deux l'emportera dans un jeune cœur ? problème de tous les jours, et dont la méditation est toujours salutaire en compagnie de cette auteur, une des Vétérans (mais toujours jeune de cœur) de la presse catholique, la plus fine, la plus gracieuse et la plus pénétrante.

De la Connaissance de Dieu, par Gratry, de l'Acad. fr. — 2 vol. in-12 de XXIII-372 et 360 p., 12 f. — Paris, Téqui.

On ne laisse jamais « épuisé » le P. Gratry. Et de tous ses ouvrages, les plus aimés du public cultivé sont assurément, avec sa *Connaissance de l'âme* et ses *Sources*, ces deux vol. de la *Connaissance de Dieu*. Gratry nous y expose la théodicée des grands philosophes, de Platon et d'Aristote d'abord, puis de S. Augustin, S. Anselme, S. Thomas, Descartes, Pascal, Malebranche, Fénelon, Bossuet, Leibniz, Petau, Thomassin. Une II[e] Partie (200 pages) traite des deux degrés de l'intelligible divin, des rapports de la raison et de la foi. — Ce sont pages de philosophie, mais de théologie aussi comme on voit, et encore et surtout de méditation ; ce sont pages qui nous mettent vraiment et nous maintiennent en présence de Dieu, dans la plus lumineuse et la plus chaude des présences de Dieu.

Notions élémentaires d'organisation professionnelle agricole, par Samuel de Lestapis. — In-12 de XIV-216 p., 5 f. — Paris, Libr. de la Jeunesse catholique, 14, rue d'Assas.

On lit en sous-titre : *Manuel à l'usage des Cercles d'Etudes*. Ce n'est pas seulement à la ville qu'il faut des Cercles d'Etudes, — ils ne cessent de s'y multiplier et d'y faire de bonne besogne, grâce à Dieu, — mais à la campagne aussi, dans nos paroisses rurales : là aussi il y a une élite qu'il faut dégager, une élite de jeunes agriculteurs les plus sérieux, les plus travailleurs, les plus intelligents, les plus dévoués, qu'il faut grouper et qui, groupés, joueront dans chacun de nos villages le rôle directeur qui leur incombe. Dans ces cercles ruraux, on étudiera certainement avant tout la religion, on s'appliquera à la formation de solides et éclairées convictions religieuses (voir là-dessus le témoignage de Daniel Halévy dans ses *Visites aux paysans du Centre)*, mais on étudiera aussi les intérêts professionnels, les intérêts agricoles. Et pour la formation de cette élite rurale, le livre que nous annonçons sera le Manuel idéal. — Six parties : 1° les Syndicats agricoles, 2° l'Assurance dans le domaine agricole, 3° l'Epargne, 4° la Coopération en agriculture, 5° monographies agricoles (différents types d'Unions et de Coopératives), 6° principales lois agricoles. — La librairie de l'A. C. J. F. publie peu ; elle ne se presse pas ; mais elle ne nous donne vraiment que de l'excellent, quelque chose d'absolument achevé. Ses deux Revues, *Annales de la Jeunesse catholique*, et *Nos Chansons françaises*, sont exquises, la première, pour

(Voir la suite p. 142).

Eau de GIBBS

COMPLÉMENT NATUREL DU SAVON DENTIFRICE GIBBS

POUR LES SOINS DE LA BOUCHE

FLACONS TOUTES DIMENSIONS
LE LITRE (BOUCHÉ LIÈGE) 35F

Vient de paraître :

VERS L'AVENIR

CONSEILS PRATIQUES AUX JEUNES GENS

PAR
R. P. Ambroise ZURCHER
ET
Mgr Léonard CURRAT

En brochure, avec superbe couverture en couleur 140/80mm 198 pages. **Prix : fr. 2.50,** *franco :* **fr. 2.80**

Conditions spéciales pour quantités

25 exempl. pris à la fois. . fr. 54.70
50 » » » . . fr. 97.50
100 » et plus » . fr. 182.50

Récemment paru des mêmes auteurs :

SOUS L'AILE DE DIEU

GUIDE PRATIQUE DE LA JEUNESSE FÉMININE

Ce volume a été couronné en France au concours poétique et littéraire des

Jeux Floraux du Languedoc
pour l'année 1922

Même format et mêmes conditions que ci-dessus.

Etablissements BENZIGER & Cie, S. A. -- STRASBOURG

En vente dans toutes les bonnes librairies.

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
Les Fils de G. PACCARD
à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)
Fondeurs de "La Savoyarde"
du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »
pour la cathédrale de Rouen
Sonnerie brevetée, à battant rétrolancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.*

L'Office général de Commission

JUST POISSON, 37, rue de Lille, PARIS, 7e
FOURNIT AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES :
Tous les **Ouvrages** français et étrangers;
Abonnements aux Journaux et Revues franç. et étrang.;
Exécution des **Reliures** de luxe et courantes;
Bibliothèques paroissiales et scolaires. **Livres de prix;**
Tous articles concernant **le Clergé et le Culte.** Objets de piété, bronzes et ornements d'Eglise, statues, médailles, imagerie, musique.
Circulaire franco. Renseignements sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse

Vins de Bordeaux

GAUDRAP & Co, 43, Quai des Chartrons, BORDEAUX
MAISON RECOMMANDEE
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN,** près St-Pierre, à **NANCY** —
La plus ancienne et la plus importante **Maison de la Région de l'Est.** — *Représentant, projets et devis sur demande.*

POLYCOPISTE

UNIVERSEL GARANTI pour tous climats **"La Pierre Humide"**
Imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessins, musique, etc., tous formats, nouveaux prix depuis 30 fr.
Catal. tarif, spécimens : **Curé de TELOCHE (Sarthe).**

39e ANNEE (4e SÉRIE) N° 29 20 JUILLET 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. L'affaire Mortara.— II. Question de droit.— III. Edgar Mortara chrétien et religieux. — IV. Chrétiens au service des Juifs. — V. Le précédent de 1840. — VI. *La Maison morte.* — VII. Jeunesse d'Octave Feuillet. — VIII. Molière Masque de fer. — IX. Einstein ; philosophie médiévale. — X. Vaccins et sérums ; diabète ; l'imagination ; l'amour platonique. — XI. Ch. Le Goffic ; P. Nothomb ; F. Roz ; P. de Barneville ; G. Goyau. — XII. Barrès.

I. — Un érudit qui s'est distingué déjà par mainte trouvaille heureuse sur le terrain de l'histoire politique ou militaire, le commandant Weil, a fait récemment une incursion sur un domaine plus délicat et exhumé « un précédent de l'affaire Mortara ». *(Revue Historique,* mai-juin 1921).

Avant d'en venir au « précédent, » rappelons brièvement « l'affaire » elle-même, plus aisée à suivre et moins compliquée parce qu'elle n'a pas eu à se traiter par voie diplomatique.

L'affaire Mortara remonte aux années 1854-1858. A Bologne, alors Etat pontifical, vivaient paisiblement les époux juifs Salomon Mortara. En 1854, leur fils Edgar, âgé de trois ans, tombe gravement malade. Une servante chrétienne, Anna Morisi, le voyant en danger de mort, le baptise, dans le plus grand secret. L'enfant, contre toute attente, guérit. La servante, atterrée, n'ose rien dire ; et l'enfant continue à vivre tout naturellement au foyer de ses parents, qui ne savent rien, non plus que lui-même. La servante cependant n'était pas sans remords ; et le secret dont elle était dépositaire lui troublait bien un peu la conscience. A la fin de 1857 (novembre), ses inquiétudes devenant plus cuisantes, elle s'en ouvre à une amie, qui en informe aussitôt l'autorité ecclésiastique. L'Inquisiteur de Bologne mande Anna Morisi, et procède à une enquête, qui établit que la pauvre fille n'est pas coupable, qu'elle a cru vraiment l'enfant en péril de mort, mais que le baptême est valide.

En pays gouverné selon les principes de la Révolution, cela n'aurait pas fait d' « affaire » du tout : l'enfant, au mépris de son baptême, aurait continué à être élevé par ses parents dans le judaïsme.

Mais nous sommes à Bologne en 1857, dans l'Etat pontifical, dans un pays où l'Eglise exerce le pouvoir temporel en même temps que le pouvoir spirituel, — dans un pays donc où l'Eglise a le pouvoir de faire respecter la loi de Dieu, et, en ayant le pouvoir, en a le devoir.

En conséquence, l'autorité religieuse demande aux époux Mortara de lui remettre l'enfant pour être élevé chrétiennement selon que l'exige son baptême. Les parents refusent, évidemment. Le bras séculier, le magistrat, intervient : les parents cèdent, et le petit Edgar, amené à Rome, est placé au Collège de San Pietro in Vincoli, dirigé par les Chanoines réguliers de Latran. Pie IX reçoit les parents, les autorise à voir leur enfant aussi souvent qu'ils le voudront, s'applique par toutes sortes de mesures de détail à adoucir ce que l'application de la loi divine a de pénible pour eux.

Mais tous ces adoucissements n'empêchent que la loi divine devait faire l'effet de quelque chose d'absolument dur et intolérable à un esprit public inféodé aux idées de la Révolution et totalement ignorant de la mission de l'Eglise. La nouvelle à peine répandue par un manifeste haineux d'une synagogue juive de Piémont (Alexandrie), c'est, à travers les deux mondes, un *tolle* universel dans la presse, au théâtre, dans les réunions publiques, dans l'imagerie populaire. L'affaire Mortara prend, sur l'heure, des proportions mondiales. On était à la veille de la guerre d'Italie ; la campagne contre le pouvoir temporel du Pape battait son plein ; l'affaire devenait, pour tout ce monde-là, une aubaine inespérée : foin du régime théocratique, d'un régime qui permet, qui ordonne de telles monstruosités ! La presse fait appel à tous les pères de famille de l'univers ; elle entreprend de les embrigader dans une ligue d'indignation commune. Jusque dans la presse religieuse on sent cette indécision, ce flottement qui est le signe des batailles mal engagées. En France, un seul journal, l'*Univers,* prend ouvertement la défense du Pape : avec une bravoure qui n'est que simple honnêteté et droiture chrétienne, il place, au-dessus des droits humains, l'intérêt supérieur du salut des âmes ; avec une verve impitoyable, il raille la sensibilité factice de gens qui veulent faire du petit Mortara l'*Oncle Tom* de l'Eglise [1], qui n'ont pas eu un mot

[1] Allusion au roman, d'ailleurs magnifique, de mistress Beecher Stowe, *La Case de l'Oncle Tom,* publié en 1852 à Boston avec un succès inouï (305.000 exemplaires vendus en Amérique la première année ; traductions en toutes langues, et plusieurs fois dans chacune : dix traductions différentes en français). C'était le roman de la pitié pour les nègres esclaves. Il soulevait cette question de l'esclavage qui, peu après, va mettre aux prises, en Amérique, dans une guerre longue et féroce, les Etats du Nord, abolitionnistes, et les Etats du Sud, esclavagistes (Guerre de Sécession 1861-1865 : le Sud, après des succès de début, fut battu et ruiné ; le Nord, victorieux,

de protestation quand l'Angleterre a fait élever dans ses institutions protestantes les fils des soldats irlandais morts en Crimée, qui trouvent tout simple que la loi suédoise porte peine de déchéance de l'autorité paternelle contre tout chef de famille passé au catholicisme ; etc., etc. Vraiment, n'y avait-il donc en Europe qu'un seul Mortara ? Et nulle voix cependant, dans la presse, ne songeait à s'en émouvoir !

Cela, c'était l'argument *ad hominem*. En droit, qu'en est-il ?

II. — Il n'est pas permis de baptiser sans le consentement des parents, ou de l'un au moins des parents, un enfant qui n'a pas l'usage de la raison : cf. Code can. 750, et la Lettre de Benoît XIV *(De baptismo infantium judæorum)* en date du 28 fév. 1747 à laquelle renvoie le Code et dont on trouvera les principales dispositions dans Denzinger-Bannwart, nn. 1480-1490. Ce fut la tradition constante de l'Eglise, dont nous avons pour témoin S. Thomas (cité par Benoît XIV) : *Hoc Ecclesiæ usus nunquam habuit, quod Judæorum filii invitis parentibus baptizarentur* [1]. Jules III, en 1554, frappe d'une amende de mille ducats quiconque baptisera un enfant juif sans le consentement des parents. S. Thomas en donne la raison *(S. Theol.*, III, q. 68, a. 10) : *Pueri infidelium filii... si nondum habent usum liberi arbitrii, secundum jus naturale sunt sub cura parentum, quamdiu ipsi sibi providere non possunt..., et ideo contra justitiam naturalem esset, si tales pueri invitis parentibus baptizarentur ; sicut etiam si aliquis habens usum rationis baptizaretur invitus...* Dieu ne procure *immédiatement* à l'enfant aucun des secours qui lui sont nécessaires : il s'associe les parents pour créer en lui la vie ; il continue à se les associer pour la développer, pour développer non plus seulement la vie physique, mais la vie de l'âme, vie intellectuelle et vie morale, et non pas seulement la vie naturelle de l'âme, mais sa vie surnaturelle.

Tout cela, vie physique, vie naturelle de l'âme, vie surnaturelle, tout cela est nécessaire à l'enfant pour atteindre sa fin suprême qui est Dieu.

Tout cela donc, Dieu le doit à l'enfant ; mais c'est la règle de sa Providence ordinaire de le lui donner par l'intermédiaire des parents. Dieu pourrait y pourvoir d'autre façon, par des miracles, par exemple s'il nourrissait d'un lait miraculeux un enfant abandonné par sa mère ; mais ceci nous amènerait aux voies extraordinaires. La voie ordinaire, ce sont les parents. Même pour son divin Fils Jésus, quand il veut l'arracher à la fureur d'Hérode, c'est aux parents qu'il fait appel.

L'Eglise se conforme à cet ordre établi de Dieu. Ce n'est que par l'intermédiaire des parents qu'elle atteint l'enfant *ante usum rationis,* de même que plus tard, quand Dieu aura mis l'enfant à même de tendre personnellement à sa fin par l'usage de sa raison et de sa liberté, c'est par cette raison et cette liberté que l'Eglise l'atteindra : pas plus qu'elle ne l'a baptisé, en son bas âge, malgré ses parents, pas plus elle ne le baptisera, adulte, malgré lui, c.-à-d. contre l'usage qu'il entend faire lui-même de sa raison et de sa liberté, qui sont les conditions providentielles proposées à l'adulte pour tendre à sa fin.

Le consentement d'un seul des deux parents suffit pour que le baptême soit licite, dit le Code. Benoît XIV demandait, de plus, que celui des deux parents, père ou mère, qui présente l'enfant au baptême à l'insu de l'autre ou malgré l'autre, embrasse lui-même la foi chrétienne. Le Code est muet sur cette condition ; mais on peut dire qu'elle est contenue implicitement dans cette clause requise pour la licéité du baptême, même en cas de consentement des deux parents : *dummodo catholicæ ejus educationi cautum sit* (cn. 750, § 2). Il est clair que, si l'on n'a pas l'espoir au moins probable que l'enfant d'infidèles sera élevé chrétiennement et persévérera dans la foi et la grâce, il faut surseoir au baptême. Aussi le Saint-Office (22 juill. 1840, 11 déc. 1850) a-t-il posé comme règle générale qu'on ne doit pas baptiser un enfant présenté par des parents qui l'un et l'autre sont infidèles et veulent rester infidèles et dont il n'y a pas d'espoir fondé qu'un jour ils veuillent eux-mêmes demander le baptême.

Les théologiens ajoutent (Génicot-Salsmans, 9e éd., 1921, t. II, n. 146) que le consentement de l'aïeul suffirait, même contre le gré des deux parents, ou encore le consentement de l'aïeule, après la mort du père, et contre le gré de la mère et du tuteur. Mais ceci, en tous cas, reste toujours subordonné à la condition susmentionnée qui vise les garanties d'éducation chrétienne et qui *in casu* sera difficilement remplie.

Licite encore est le baptême si l'enfant n'a plus ni parents (c.-à-d., spécifie le Code, ni père ni mère, ni grand-père ni grand'mère) ni tuteurs, ou si parents et tuteurs sont déchus de leur puissance ou dans l'incapacité de l'exercer en aucune façon (cas de folie totale, p. ex., ou s'ils ont eux-mêmes abandonné l'enfant, etc.).

Tout cela, ce n'est pas le cas du « petit Mortara. » Son cas, c'est celui qui est prévu dans cette disposition du Code : *Infans infidelium, etiam invitis parentibus, licite baptizatur, cum in eo versatur vitæ discrimine, ut prudenter prævideatur moriturus, antequam usum rationis attingat.*

Mais si, contrairement à cette « prudente prévision », l'enfant survit et atteint l'âge de raison, alors, comme il a été initié par son baptême valide à une vie surnaturelle infiniment supérieure à la vie naturelle et qu'il a acquis un droit absolu à ce que cette vie nouvelle puisse s'entretenir et se

ne s'en tira qu'avec une dette de 15 milliards, 350.000 morts et un million de blessés). Notez que, sur cette question de l'esclavage, la presse mondiale, tout le long de cette guerre, resta muette et neutre !

[1] Une voix discordante, contre cette tradition, c'est celle de Scot, cité par Benoît XIV : « *Scotus censuit laudabiliter posse Principem imperare, ut invitis etiam parentibus Hebræorum atque infidelium infantuli baptizentur, dummodo id potissimum prudenter caveatur, ne iidem infantes a parentibus occidantur.* » Mais Benoît XIV ajoute que le sentiment de S. Thomas a prévalu dans les tribunaux et chez les théologiens et les canonistes.

développer en lui, l'Eglise a le devoir de veiller à ce que ne soit pas violé ce droit d'un enfant qui désormais est le sien [1]. Elle connaît et proclame l'origine divine du droit des parents; mais ce droit est d'ordre naturel, dès lors inférieur en valeur et dignité au droit et au devoir que la *régénération* surnaturelle a donnés à l'enfant et à elle-même. Elle ne prétend pas exercer de contrainte sur l'enfant, le forcer malgré lui à vivre en chrétien; elle entend seulement lui en assurer la faculté. Edgar Mortara, quand il fut séparé de ses parents, avait environ sept ans; il ne savait rien de la religion chrétienne; l'Eglise lui a appris qu'il était baptisé et ce que le baptême avait fait de lui. Si, à ce moment-là, et une fois éclairé et mis à même de suivre la bonne voie, l'enfant, en plein usage de sa liberté de conscience, s'était rebellé et avait déclaré vouloir retourner au Judaïsme, il n'aurait pas été retenu contre son gré, l'Eglise ne l'aurait pas forcé à la pratique chrétienne malgré lui, pas plus qu'elle n'y force et ne retient malgré eux dans son sein tant d'autres chrétiens infidèles aux promesses de leur baptême.

III. — Tel ne fut pas le cas d'Edgar Mortara. Il est clair qu'il ne comprit pas, au premier moment, la mesure dont il était l'objet et demanda d'abord avec instance à être rendu à sa famille [2]. Mais quand on lui eut expliqué ce que c'était que le baptême et qu'étant baptisé il appartenait au Christ, il se produisit en lui un revirement admirable, effet visible de la grâce : il manifesta une grande joie et un vif désir de rester dans l'institution catholique où on l'avait placé. On lui apprit à écrire; et la première lettre qu'il écrivit, ce fut pour sa « chère maman. » Il la suppliait de le laisser dans la maison où il était très heureux : — « Je suis baptisé, lui disait-il, et mon père c'est le Pape. »

Ses parents, fixés peu après à Rome, le voyaient aussi souvent qu'ils le voulaient. Lui-même, dans une lettre à M. Coubé, parlant du premier mois du séjour de ses parents à Rome, dit qu'ils lui faisaient visite tous les jours, et que tous les jours (au moins durant ce premier mois) c'étaient, chez son père, des cris furieux, et chez sa mère, des torrents de larmes : — « Et moi, tout en me montrant plein d'affection et de tendresse sur le reste, j'étais là, calme et imperturbable, ne trahissant pas la moindre velléité de rentrer dans ma famille, et me dérobant aux instances les plus affectueuses. » Les larmes de sa mère n'étaient pas toujours de douceur. Il raconte qu'un jour, en l'embrassant, elle remarqua à son cou une médaille de la Sainte Vierge. Elle l'arracha violemment en disant : « Tu es Juif et tu dois mourir Juif. » — Et moi, ajoute-t-il, je me suis tu par respect; mais chaque fois que ma mère me redisait cela, je répétais dans mon cœur : — « Je suis chrétien par la grâce de Dieu et je veux mourir chrétien. » Ses parents étaient étonnés non moins qu'émus de la sagesse et de la fermeté de ses réponses à leurs objections, à leurs récriminations. Il ne cessait de répondre : — « J'aime ma famille; je serais heureux de vivre avec elle, si elle était chrétienne, et je prie Dieu qu'elle le devienne; mais tant qu'elle ne le sera pas, je demande qu'on ne m'abandonne pas à la séduction qui, certainement, serait employée à mon égard. »

Parvenu à l'âge d'homme, le baptisé de Bologne non seulement a persévéré dans la foi, mais il est entré dans la Congrégation qui l'avait élevé, chez les Chanoines de St-Jean de Latran.

Pie IX aimait tendrement l'enfant dont l'âme lui avait coûté une telle explosion d'outrages. Il l'appelait son Benoni, l'enfant de sa douleur.

Recevant un jour (12 avril 1867) les Chanoines de Latran, il répondit à une adresse que le jeune clerc Mortara venait de lui lire au nom de ses confrères :

Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce que je vous ai acquis pour le Christ à un très grand prix. Oui, vous m'avez coûté une bonne rançon. A cause de vous, un

[1] Des historiens, même catholiques, ont, sur cette affaire, des formules qu'on voudrait plus fermes. M. de la Gorce, par exemple, un de nos éminents chrétiens, dans son *Hist. du IIe Empire,* t. II, p. 365 : — « Le gouvernement pontifical *ne jugea pas qu'il convînt* d'abandonner à l'erreur une âme ainsi marquée du signe chrétien... Pie IX, après avoir rempli ce qui était, *ce qu'il croyait être* son devoir de pontife, s'appliqua par des mesures de détail à adoucir la rigueur de sa décision. » Notre historien, semble-t-il, aurait autant aimé que Pie IX « crût » autrement. — M. Mourret, t. VIII, p. 454, donne une longue note, cite Marc, Lehmkuhl, Billot (il pourrait citer tous les théologiens, tous unanimes sur ce point) pour établir que la séparation de l'enfant d'avec ses parents ne doit pas être faite « là où les lois civiles s'y opposent » (évidemment ! là, elle n'est pas possible, comme je l'ai rappelé plus haut), ou quand les règles générales de la prudence conseillent de s'en abstenir, *in iis circumstantiis in quibus majus malum secum traheret vel majus bonum impediret.* Evidemment, tous les actes humains de toutes les vertus doivent être réglés par la prudence. Mais, à lire cette note de M. Mourret, on croirait presque qu'il a peur que l'exemple de Pie IX ne devienne contagieux, ou mieux, qu'il semble regretter que Pie IX n'ait pas fait appel à cette bienheureuse vertu de prudence pour interpréter son devoir autrement qu'il ne l'a fait.

L'article *Mortara,* dans le *Dict. apolog.* du P. d'Alès, est de dom Souben, dont la conclusion est d'une belle dignité (fascic. XV, col. 942) : — « Pie IX et son gouvernement ne pouvaient se dissimuler que leur acte leur aliénerait beaucoup de sympathies utiles ; mais le pape savait aussi que l'Eglise sacrifie volontiers au bien des âmes les avantages passagers du temps. C'est pourquoi il se montra inébranlable dans la ligne de conduite que son devoir lui traçait. »

[2] Voir, pour les détails qui vont suivre, le travail publié par M. Coubé dans *Revue des Objections,* 15 fév. 1922. C'est ce que nous avons de mieux sur « l'affaire Mortara. » M. Coubé a soumis les épreuves de son article au P. Mortara, qui lui a répondu par une lettre aussi émouvante que circonstanciée. — Dans ce même fascicule de la *Revue des Objections,* on trouvera encore une étude complète sur la question de Canossa (dont je n'ai pas eu le bonheur de parler dans mon article du 30 mars, p. 199-208, parce que mon manuscrit était déjà aux mains des typographes quand j'ai eu connaissance du travail de M. Coubé), deux études très intéressantes aussi sur la prophétie de S. Malachie et sur la prophétie dite de Padoue (noms et vie des derniers Papes), etc. Mais que ne trouve-t-on pas dans la *Revue des Objections ?* Chaque fascicule est une chose vraiment d'une rare plénitude. Quand M. Coubé a lancé sa Revue, voici deux ans et demi, quelques-uns se demandaient si ce ne serait pas là un sujet trop restreint pour alimenter longtemps un périodique de cette dimension. Comme ils ont dû être vite rassurés ! Et, quand on parcourt les deux années écoulées de la Revue, comme on constate vite deux choses : — la première, c'est que le champ des objections s'étend quasi à l'infini, de même que le nombre des sots, et se renouvelle sans cesse, sans cesse s'infecte d'un nouveau pullulement de mauvaises herbes, — et la deuxième, c'est que M. Coubé connaît admirablement son temps, et qu'il est un maître incomparable en l'art de démasquer l'erreur, l'ignorance ou le préjugé dans le faux jour où l'Esprit du mal les blottit, pour les traîner sans pitié à la pleine lumière où toute obscurité s'évanouit devant l'éclat de la vérité ! — Voir encore (no du 15 avril) une série d'objections (plus de 20 p. in-8) contre la Communion fréquente : voilà qui doit être aux mains de tous les Catéchistes et directeurs d'âmes, de tous les prédicateurs aussi d'Adoration perpétuelle.

déchaînement universel a éclaté contre moi et contre ce Siège Apostolique. Des gouvernements et des peuples, des puissants de ce monde, des journalistes qui sont aussi les forts du monde, m'ont déclaré la guerre. Des souverains même se sont mis en campagne et m'ont envoyé leurs ambassadeurs, des notes diplomatiques, et tout cela à cause de vous... On s'est plaint du tort fait à vos parents, parce que vous avez été régénéré par le baptême et que vous avez reçu une instruction telle qu'il a plu à Dieu de vous la donner. Et personne cependant ne m'a plaint, moi, le Père de tous les fidèles, à qui le schisme arrache des milliers d'enfants en Pologne, où on cherche à les corrompre par un enseignement pernicieux. Les peuples et les gouvernements se taisent, au moment où je crie en gémissant sur le sort de cette partie du troupeau de J.-C., ravagée par le voleur en plein jour. Personne ne bouge pour venir au secours du Père et de ses enfants.

Trois ans plus tard, quand les Piémontais, se hâtant de mettre à profit l'impuissance de la France écrasée à Sedan, envahirent Rome le 20 septembre 1870, Pie IX, qui savait la haine que ces gens avaient vouée au chanoine Mortara à cause de sa fidélité à l'Eglise, lui conseilla de se réfugier en France. Il se rappelait que, dix ans auparavant, lors de l'annexion par le Piémont (mars 1860) des légations de Bologne et de Ferrare, jusque-là territoire pontifical, les révolutionnaires avaient accablé d'outrages et de coups dans son couvent de St-Dominique à Bologne, puis jeté en prison le P. Falleti, l'inquisiteur chargé deux ans plus tôt de l'enquête sur le baptême d'Edgar Mortara, et l'avaient inculpé de « rapt d'enfant. » Le P. Mortara trouva asile, en 1870, dans un couvent de son Ordre que Mgr Pie avait fondé sous le titre de Notre-Dame de Beauchêne (Deux-Sèvres). Il est aujourd'hui en Belgique.

IV. — Les polémistes qui se sont occupés de l'affaire ont fait remarquer que la famille Mortara avait été la première à violer les lois alors en vigueur dans l'Etat pontifical en prenant à son service une femme chrétienne. C'est vrai ; mais ceci ne touche en rien au fond de la question. Quand même l'enfant eût été baptisé non par une servante, mais par la première étrangère venue qui l'eût vu en danger de mort, le droit et le devoir de l'Eglise n'en étaient pas moins ce que nous avons dit, du moment que le baptême était valide.

Les lois pontificales interdisaient aux Juifs de prendre des chrétiens à leur service pour deux raisons : 1° parce que cette cohabitation domestique du fidèle avec le Juif entraînait d'ordinaire, pour des personnes simples et peu instruites, quelque péril de perversion, et 2° pour parer à des situations délicates telles que celle qui s'est produite en fait chez les Mortara.

C'était là d'ailleurs une règle qui avait toujours été en vigueur dans l'Eglise, depuis le temps des premiers empereurs chrétiens : voir, là-dessus, les textes du Code Théodosien et les Décrets des Papes et des Conciles dans l'ouvrage très documenté du P. Constant, O. P., *Les Juifs devant l'Eglise et l'histoire* (Paris, Gaume, 1897, in-8 de 371 p., plus de 80 p. de pièces justificatives). S. Charles Borromée, devant le relâchement de la discipline qui se faisait jour partout à la suite des troubles de la Renaissance et de la Réforme, rappelle et confirme sévèrement les antiques prescriptions, dans son Ier Concile de Milan : *Ne Judæis Christiani in famulatu esse possint.* Si le chrétien prend du service auprès du Juif à l'heure ou à la journée, en tous cas qu'il s'abstienne de manger avec lui : *Ne Christiani, si in diem vel horam Judæis operas suas locaverint, apud illos cibum capiant.* Mais défense de rendre aucun service aux Juifs le vendredi soir ou le samedi pour la préparation du sabbat, *per accendere il fuoco e lumi, per la provisione dei comestibili* (Clément XI, 2 avril 1708). Benoît XIII (22 mars 1729) : *Ne se a pauperibus Christianis,* Dominos, *vocari permittere possint* (texte reproduit d'une Constitution de Paul IV, 1555). Benoît XIII défend encore au chrétien de nouer familiarité avec le Juif, *nec familiaritatem habere ;* de manger avec le Juif, *nec comedere,* de jouer avec lui, *nec ludere.* S. Charles Borromée spécifie davantage encore, et interdit de danser avec les Juifs, de prendre part aux réjouissances de leurs noces : *Ne Christiani cum Judæis choreas agant... Ne Christiani ad nuptias Judæorum accedant...* Et pourtant S. Charles ne connaissait pas les bals du faubourg St-Germain, ni les *dancing* modernes. Qu'eût-il pensé de ces promiscuités judéo-chrétiennes... ?

Des divers services qu'un Juif peut demander à une chrétienne, il en est un que l'Eglise mettait une insistance spéciale à proscrire : c'était le service de nourrice : — « Que nulle femme chrétienne, dit S. Charles, ne puisse en aucun cas remplir les fonctions de nourrice *dans la maison d'un Juif ;* — et, même hors de la maison du Juif, qu'elle ne le fasse qu'en cas d'une nécessité dont l'Ordinaire devra être juge. »

Cette sévérité sur ce point particulier s'explique 1° parce que le service de nourrice pousse plus avant qu'aucun autre l'intimité des relations et dès lors aussi les périls de la domesticité ; 2° parce qu'on savait que les Juifs se plaisaient à abuser honteusement de ces pauvres malheureuses, *in contumeliam fidei christianæ* (Constitut. *Impia Judæorum* d'Innocent IV, adressée à S. Louis, 1243), ou encore recherchaient, pour leur service, de jolies paysannes qu'ils rendaient ensuite enceintes pour les utiliser comme nourrices ; 3° parce qu'on savait (et la chose a fait l'objet de maints procès devant les tribunaux de l'Inquisition) que les Juifs obligeaient la nourrice chrétienne à jeter son lait dans les latrines les jours où elle avait communié (Constitut. *Antiqua Judæorum,* de Grégoire XIII, 1581 ; *Cum Hebræorum malitia,* de Clément VIII, 1593).

Ces prohibitions ont disparu du droit canonique. Chaque cas individuel doit être résolu selon les règles de la prudence surnaturelle.

V. — Voici maintenant le précédent exhumé par le commandant Weil.

Les premiers jours de juin 1840, un Juif de Nîmes, Daniel Montel, débarque à Fiumicino (petit port à l'embouchure du Tibre) avec sa femme, qu'une grossesse avancée ne laisse plus en état de supporter la mer. A peine s'est-elle installée dans une hôtellerie de Fiumicino qu'elle met au monde une fille. Le curé se présente pour baptiser l'enfant, mais, sur l'opposition du père, s'éloigne. Quelques jours après, la famille se transporte à Rome. Là, le 17 au soir, « un individu » (dit le rapport de notre ambassade), accompagné de plusieurs carabiniers et d'une nourrice, se présente au domicile de Montel et lui enjoint de livrer son enfant, sous prétexte qu'elle a été baptisée et ne peut rester entre les mains de personnes étrangères à la religion catholique. Le père proteste, certifie qu'il n'y a pas eu de baptême. On lui laisse son enfant ; mais on installe dans la maison deux carabiniers de planton pour veiller à ce que la fillette ne soit pas soustraite à l'action qu'on ne renonce pas à exercer sur elle si les assertions du père se trouvent n'être pas fondées.

Nous avions alors à Rome, comme chargé d'affaires, Alphonse de Rayneval, jeune diplomate d'avenir (né en 1813) si une mort prématurée ne l'eût enlevé (1858) au moment où il venait d'être nommé ambassadeur à St-Pétersbourg. Et ce fut un zélé défenseur du pouvoir temporel. Mis au courant de l'affaire, il en porte plainte verbalement à Mgr Capaccini, sous-secrétaire à la Secrétairerie d'Etat; et là il apprend que l'enfant a été en effet baptisée à l'insu de ses parents par une femme de chambre qui, dans l'hôtellerie de Fiumicino, a assisté aux couches de Mme Montel et a cru l'enfant en danger de mort, et que, si le Sacrement a été administré dans les règles, il sera impossible, suivant les lois canoniques, de laisser un enfant chrétien à ses parents juifs.

Rayneval alors écrit officiellement au cardinal Lambruschini (secrétaire d'Etat depuis 1831, auparavant nonce à Paris, sous Charles X), et ne tarde pas à avoir avec lui un entretien approfondi sur la question. Il lui présente l'affaire sous toutes ses faces :

Mon principal argument, écrit-il dans son Rapport du 26 juin 1840 à Thiers (alors président du Conseil), était que mon gouvernement ne pouvant admettre dans la protection qu'il doit aux Français aucune distinction de croyance, je ne pouvais voir dans M. Montel qu'un citoyen français blessé dans ses droits les plus sacrés.
Le cardinal m'exprima tout son regret de ce qu'une pareille affaire se fût élevée. Il me dit qu' « il comprenait mes réclamations ; qu'il les avait déjà soumises au Saint-Père ; que toutes les garanties possibles seraient données ; qu'une enquête allait être ordonnée ; que la femme qui avait administré le baptême serait arrêtée, jugée, punie, à moins qu'elle n'alléguât en faveur de sa conduite les raisons les plus satisfaisantes ; que, s'il devenait évident qu'elle eût baptisé l'enfant, elle serait immédiatement interrogée sur la manière dont elle avait administré ce Sacrement ; que le résultat de cet interrogatoire serait soumis au tribunal du Saint-Office, lequel déciderait si le baptême était valide ou non ; que, s'il était déclaré non valide, l'enfant serait libre, mais que, s'il avait été régulièrement administré, l'enfant serait élevé, jusqu'à l'âge de raison, loin de ses parents, à Rome, avec tous les soins désirables et sous la surveillance spéciale du Saint-Siège ».
Je cherchai par tous les moyens à persuader Son Eminence de céder sur ce dernier point ; mais je vis facilement que tous mes efforts étaient inutiles ; qu'il s'agissait pour le chef de la religion catholique d'un cas de conscience, d'un cas prévu par les lois canoniques et dont il y a quelques exemples. La question posée sur ce terrain était pour moi hors d'atteinte. J'obtins du moins que tous les égards possibles seraient gardés vis-à-vis de la malheureuse famille, victime de cette excessive rigueur de conscience, et qu'aucune mesure qui la menaçât ne serait prise sans que j'en fusse prévenu et sans qu'elle eût été préalablement consentie par moi. Le cardinal m'a assuré qu' « à cet égard nous nous donnerions la main. »

Il était évident que le gouvernement de Thiers n'entrerait pas dans les vues du St-Siège. Au point de vue « théologique » Thiers oppose (dépêche du 8 juill. 1840) le point de vue du droit international : — « Le sieur Montel n'est pas, à proprement parler, un Juif pour nous, mais un citoyen français qui doit être traité dans les Etats romains à l'égal de tous ses compatriotes et au préjudice duquel nous ne saurions admettre d'exception basée sur une différence de culte ». Mais, d'autre part, comprenant l'état de conscience du Saint-Père et sûr que celui-ci ne rendrait jamais l'enfant à son père tant que l'un et l'autre se trouveraient sur territoire pontifical, il tourne la difficulté : 1° Rayneval devra dire à Montel que la meilleure manière de lui faire rendre sa fille est d'obtenir que celle-ci soit envoyée en France, et 2° demander simplement au Saint-Siège que l'enfant « soit, à titre de Français, envoyé en France ».

En conséquence, Rayneval demande purement et simplement qu'on mette l'enfant à sa disposition en laissant à son gouvernement le soin de décider ce qu'il y aurait à faire.

Mais cette idée est d'abord repoussée avec force :

« Votre gouvernement, me disait-on, n'a aucun pouvoir pour conserver à cet enfant le bénéfice du baptême. Il est soumis à l'empire de lois qui lui interdisent absolument de se mêler en quoi que ce soit des croyances religieuses de ses sujets. Autant vaudrait le remettre à ses parents eux-mêmes. »

Rayneval représente que pour son gouvernement aussi, c'est une question de principe et qu'il y a pour lui obligation absolue d'obtenir satisfaction d'un acte qu'il ne peut considérer que comme la violation la plus flagrante des droits les plus sacrés d'un citoyen français ; il indique, « dans un entretien tout confidentiel », jusqu'où son gouvernement a été forcé d'aller pour protéger des intérêts bien moindres... On lui répond : — « Vous vous appuieriez de tout ce que vous avez de canons et vous enverriez sur nos côtes toutes vos flottes que ce ne serait qu'une raison de plus pour nous de nous montrer inébranlables. »

Il allègue l'intérêt religieux lui-même, le dommage que cette affaire risque de causer à la cause catholique, la tempête qu'elle soulèvera, et « que le Pape n'avait une si haute position dans l'Eglise que pour être à même, dans certains cas, de sacrifier un intérêt moindre à un intérêt majeur ». —

Mais on lui répond « qu'il n'y avait pas d'intérêt, quelque majeur qu'il fût, qui pût autoriser de manquer à sa conscience et de commettre le plus petit péché ».

Finalement, on revient à l'idée de remettre l'enfant au gouvernement français, si celui-ci veut donner l'assurance que l'enfant sera élevé dans la religion catholique. Mais, fait Rayneval, « comment demander à mon gouvernement ce que vous-même savez qu'il ne pourra tenir, ni par conséquent promettre ? »

On lui dit à cela « qu'un gouvernement avait beaucoup de moyens d'influence et d'action, que l'argent, par exemple, était tout-puissant auprès des Juifs et qu'on n'aurait plus tard qu'à en offrir à la famille Montel pour qu'elle consentît à tout ce qu'on voudrait. » Toutefois, on reconnut la force des raisonnements de Rayneval ; et « ce fut alors qu'on me demanda de *prendre sur moi* de prononcer quelques paroles dans le sens que je viens d'indiquer ». Voici en quels termes cette demande lui fut présentée par une lettre du cardinal Lambruschini en date du 18 juillet :

...Sa Sainteté, voulant témoigner à Sa Majesté et au Ministère royal sa pleine confiance dans la loyauté du gouvernement français, est disposée à faire remettre cette jeune fille, aujourd'hui baptisée, à Votre Seigneurie (Rayneval), pourvu qu'au nom de votre gouvernement vous assuriez au Saint-Siège que ledit gouvernement s'engage à la faire élever dans la religion catholique.

L'affaire est d'une si grande importance pour la conscience du Saint-Père que, sans cette condition, il ne pourrait consentir à la remise de cet enfant.

C'est pourquoi Sa Sainteté ne procédera à cet acte qu'en en rendant responsable devant Dieu le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, dont la religion ne permet pas de douter qu'il répondra comme on s'attend à cette nouvelle preuve de haute estime, de déférence et de confiance que le Saint-Siège se plaît à lui donner.

Trois jours après, Rayneval, à cette demande d'assurer au nom de son gouvernement que l'enfant sera élevée dans la religion catholique, répond (21 juillet) :

...Je ne doute pas que le gouvernement du Roi ne prenne soin qu'il en soit ainsi et je suis persuadé qu'il emploiera à cet effet tous les moyens possibles. Je me rends avec plaisir au désir de Votre Eminence en lui donnant cette assurance. J'ose espérer qu'en conséquence Elle voudra bien donner cours aux intentions conciliantes qu'Elle m'a manifestées et dans lesquelles le gouvernement du Roi ne saurait manquer de trouver un nouveau témoignage des sentiments de Sa Sainteté.

L'affaire fut close ainsi. Sur ce que devint l'enfant, sur ce que fit le gouvernement de Louis-Philippe pour remplir l'engagement pris en son nom par Rayneval, on ne nous dit rien. Il n'y a peut-être rien à dire en effet. Rayneval (dépêche à Thiers, 27 juillet) fait mine de s'excuser d'avoir « cédé » ; mais il ne voyait pas d'autre issue : il était devenu « évident » pour lui « qu'on (le Saint-Siège) n'irait pas plus loin » dans la voie de la conciliation. Et il indique que tant de conciliation en pareille matière n'est pas ordinaire :

Je dois dire ici que les personnes du pays et le connaissant bien, à qui j'ai parlé de cette affaire, se sont montrées fort étonnées que le Saint-Siège l'eût ainsi terminée, et il ne doit pas manquer de gens qui l'en blâment.

Je crois que, dès le début, le cardinal Lambruschini s'était proposé de la terminer tout différemment, et je ne serais pas surpris qu'il en eût fait une affaire personnelle[1]. Du moins a-t-il fallu pour le faire changer d'avis que je fusse appuyé de toute la persuasion, de toute l'influence de Mgr Capaccini, et même n'est-ce qu'après huit à dix entretiens des plus longs et des plus animés entre eux, sans compter les miens, que le cardinal a commencé à fléchir. Il avait par devers lui un précédent dont il voulait, je suppose, renouveler l'exemple... Etant archevêque de Gênes, il arriva qu'un enfant juif, *de douze à treize ans,* fut envoyé par ses parents chez un marchand d'huile, qui, lui ayant demandé s'il deviendrait volontiers chrétien et, sur sa réponse affirmative, prit de l'eau et la lui versa sur la tête en prononçant les paroles sacramentelles du baptême. L'autorité ecclésiastique, avertie, fit enlever l'enfant de chez ses parents qui se plaignirent hautement. Le roi (de Piémont), qui se trouvait à Gênes, réclama lui-même près du cardinal. Celui-ci se montra inexorable. Seulement il y eut enquête et jugement du Saint-Office à Rome. Le baptême fut déclaré valable. On mit le marchand au cachot, mais l'enfant ne fut pas rendu à sa famille et fut élevé loin d'elle.

VI. — M. Henry Bordeaux a donné cette année à la *Revue des Deux Mondes* et vient de publier en volume un nouveau roman (le seizième, je crois) : **La Maison morte**, in-12 de 320 p., Paris, Plon. Son chef-d'œuvre, son œuvre maîtresse, c'était jusqu'aujourd'hui *La Maison* (publiée en 1913). Désormais, ce sera *La Maison morte*. C'est le couronnement d'une œuvre qui, dans son ensemble, du premier roman au dernier, est marquée au coin d'une unité dont on ne connaît guère d'exemples aussi achevés. D'autres écrivains, et des plus grands, se laissent emporter à ce qu'ils appellent le démon de l'inspiration et qui n'est le plus souvent que fantaisie, caprice, ou passion. Henry Bordeaux a donné l'exemple d'une incomparable maîtrise de soi-même et de son talent. Après quelques essais de critique littéraire ou morale où se traduit quelque inexpérience et le flottement de ses vingt ou vingt-cinq ans *(Ames modernes,* 1894, réédité en 1911), il a, dès son premier roman *(Le pays natal,* publié en 1900), affirmé la thèse qui sera désormais le *leitmotiv,* l'idée centrale et génératrice de toute son œuvre à venir : le culte de la famille, le sacrifice de l'individu à la famille et à la société, le devoir poursuivi et le bonheur trouvé dans la ligne des ancêtres, ligne où l'idée religieuse, point assez accentuée dans les premiers romans, se fera,

[1] Lambruschini, qui fut Secrétaire d'Etat les quinze années du Pontificat de Grégoire XVI, avait dans les milieux diplomatiques le renom d'un adversaire intransigeant de ce qu'on appelait « les idées de progrès » (né 1776, Barnabite, puis évêque de Sabine, archevêque de Gênes, nonce à Paris, Secrétaire d'Etat, membre de la *Consultà* d'Etat après l'avènement de Pie IX et bibliothécaire du Vatican, † 1854).

Capaccini passait pour plus conciliant (né 1784, connu par de beaux travaux de physique et d'astronomie, directeur de l'Observatoire de Naples 1811-1815, envoyé extraordinaire en Hollande en 1826 et nonce à La Haye en 1828, sous-secrétaire à la Secrétairerie d'Etat en 1831, chargé en 1837 d'une mission secrète à Berlin (pour régler l'affaire de l'incarcération de l'archevêque de Cologne) et à Vienne (question de l'évacuation des Légations par les troupes autrichiennes), internonce et légat à Lisbonne en 1842, cardinal 1844, † 1845.

par la suite, de plus en plus précise et se révélera la grande illuminatrice de toute voie droite.

Je voudrais, disait-il dans la préface de ce premier roman, que ce petit livre contribuât à fortifier l'esprit de famille menacé par l'anarchie révolutionnaire, cet esprit par qui la tradition se conserve, s'épanouit et s'enrichit. Car l'homme ne tient sa grandeur et sa durée terrestres que de ses antiques origines et de ses espérances. Isolé, son œuvre est éphémère; relié par la race au passé et à l'avenir, il a le temps pour allié. Alors, il ose entreprendre, et même au soir de sa vie préparer les ombrages destinés à ses arrière-neveux. Il sait qu'il ne mourra pas tout entier, et que le souvenir de ses actes demeurera dans sa maison, comme les traits de son visage réapparaîtront sur de jeunes figures..

Et il nous dit, dans ce *Pays natal* (qui bien entendu est son pays de Savoie), la rare aventure d'un déraciné qui reprend racine : — « Les hommes sont ainsi. En revenant sur le sol natal, ils reprennent les trésors du passé et la foi dans l'avenir. »

Ce jour-là il a trouvé sa voie. Il n'en déviera plus; et le P. Ferchat, S. J., il y a une dizaine d'années, consacrant à toute cette œuvre alors déjà si vaste une étude d'ensemble, intitulait son volume : *Le Roman de la famille française* (cf. *Ami* 1921, p. 439-440), — d'une famille dont le jeune écrivain ne disait d'abord que les vertus naturelles, commandées par la loi naturelle, réalisées par des efforts purement naturels, pensant peut-être par là atteindre un plus grand nombre de lecteurs. Mais bientôt ensuite il accentuera que cette loi naturelle, si naturelle qu'elle soit, ne s'observe pas cependant, à la longue et en mainte circonstance, sans héroïsme et sans le secours de Dieu; et son œuvre, d'abord simplement « éthique » et inspirée en apparence d'une morale purement naturelle, s'affirmera de plus en plus chrétienne : — « Ce soir-là, dit le héros de la *Maison, ma foi dans la maison* fut la foi dans la *Maison Eternelle* où revivent les morts dans la paix. »

La Maison de 1913, c'était la maison vivante, le foyer qui rassemble, qui assure la continuité. Aujourd'hui, il nous dit l'histoire d'une *Maison morte*. Car les maisons meurent. Comment meurent-elles? Par la séparation de l'âme et du corps. Le corps, c'est la construction de bois et de pierre; l'âme, c'est l'esprit qui l'habite, l'esprit de fidélité à la loi de Dieu, aux lois naturelles de la famille.

La maison des Couvert, à Bessans, village de cent cinquante à deux cents feux, dans la Haute-Maurienne, à plus de 1700 mètres d'altitude, à 40 kilomètres de la gare la plus proche (Modane), est une des vieilles maisons du pays : la date, 1630, est inscrite sur l'arc de granit au-dessus de la porte de la cour; elle fait la nique au temps. Et elle est morte pourtant : personne plus n'y habite; les Couvert se sont dispersés, n'ont plus voulu la revoir. Pourquoi ?

Un crime affreux s'y est commis.

Il y avait là l'aïeul, Jean-Pierre, avec ses deux fils, Benoît, l'aîné, grand gars au visage rasé, d'un abord assez mal commode, Claude, le cadet, qui ne lui ressemble guère, ni au physique, petit homme barbu, toujours en mouvement, et moins encore au moral : Claude est aussi exubérant, hâbleur même, que Benoît se montre d'humeur taciturne et peu communicative.

Claude, qui court les marchés et les foires, a pris femme en Italie et ramené de Cérisole à Bessans un vrai profil de madone primitive, Maddalena Corona, paysanne l'hiver, femme de chambre dans un hôtel pendant la saison.

Claude a eu trois enfants, deux garçons et une fille, Etienne, Jean-Marie, et Catherine.

Une nuit, Claude, descendu pour vendre un chamois à l'hôtel de Bonneval, n'est pas rentré à Bessans... On a retrouvé son corps le lendemain matin, dans le torrent de l'Arc : il avait été étranglé.

Enquête. Le juge d'instruction ne découvre rien.

Onze mois plus tard, le vieux père, Jean-Pierre, entre comme frère lai à l'abbaye d'Hautecombe. Nul ne devine pourquoi. Il avait juré de venger son fils. Pourquoi renonce-t-il à poursuivre son enquête? Aux indiscrets il répond qu'il n'y a pas eu crime, mais accident : Claude sera tombé dans l'Arc... Mais le médecin légiste a constaté, et tout le monde avec lui, des traces évidentes de strangulation sur le corps... L'aïeul imagine des explications qui ne trompent personne, des ajoncs où se sera pris le cou du malheureux, et entre à Hautecombe, où il sera, lui si peu mystique jusque-là, un modèle de générosité, de sacrifice, de zèle expiatoire..

Puis, c'est le tour du fils aîné de Claude, Etienne, qui un beau jour, sans crier gare, rompt les plus belles fiançailles du monde pour demander son admission au Séminaire des Lazaristes et son envoi aux Missions de Chine.

Puis, c'est la sœur d'Etienne, Catherine, qui n'avait jamais songé à la vie religieuse, et qui, à son tour, suit son frère à Paris, au noviciat de la rue du Bac... Que va-t-elle donc ensevelir sous la cornette des Filles de la Charité? et qu'ont-ils donc appris soudain ?

Reste le troisième des enfants de Claude, le jeune Jean-Marie. Lui du moins va continuer la tradition d'allégresse et d'entrain de Claude. La guerre éclate, et il se montre en effet, sous l'uniforme de chasseur alpin, le plus crâne, le plus gai des soldats... Puis, un jour, d'une permission au pays natal il revient tout bouleversé et sombre, et se fait tuer bravement, crânement toujours, mais heureux de trouver la mort dans un péril auquel il a demandé à être exposé... Il avait donc, lui aussi, appris quelque chose à son passage à Bessans ?

C'est le tour enfin de Benoît et de Maddalena, la veuve de son frère, qu'il a fini par épouser... Maddalena fuit la maison dont elle sent la malédiction peser sur elle, reprend le chemin de l'Italie natale, s'arrête, épuisée, au pied de l'un de ces oratoires qui jadis attiraient sa dévotion vagabonde : là, le froid l'engourdit, et on trouve son corps à demi couvert de neige... Benoît, le dernier survivant, vend tout son avoir, terres et bétail, en remet le prix au curé du village pour être distribué aux

pauvres, et disparaît dans la montagne... Où ? On ne le saura jamais. Peut-être dans quelque monastère ? Peut-être comme journalier dans quelque métairie de l'autre côté des Alpes ?...

Comment l'aïeul, Jean-Pierre, a-t-il découvert l'assassin de son fils ? Il ne l'a jamais dit... Comment le fils aîné de la victime, Etienne, l'a-t-il découvert à son tour ? Une série d'indices l'ont mis sur la voie... Un jour qu'on parlait du crime, devant Benoît, quelqu'un demande comment il se fait que le chien, qui cette nuit-là accompagnait Claude, n'ait pas aboyé ? On propose de ramener le chien sur les lieux, de faire une sorte de confrontation. Le lendemain, le chien « se tuait » dans les rochers... Un autre jour, à une chasse où Etienne prenait part, comme un chamois blessé fait mine de se retourner et de charger Benoît, celui-ci, d'une étreinte qui révèle une maîtrise prodigieuse, tord le cou de la bête et l'étouffe : c'est absolument ainsi qu'est mort Claude... D'autres petits faits s'amassent et se pressent... Un hasard permet de surprendre la liaison de Benoît et de Maddalena... Voilà le coupable et sa complice.

Voilà ce qui est devenu le secret de l'aïeul Jean-Pierre d'abord, le secret ensuite d'Etienne qui l'a confié à sa sœur Catherine, le secret enfin de Jean-Marie, qui l'a appris, comment? peut-être de tout le monde ? Car cela a dû finir par devenir le secret de tout le monde, un secret dont personne n'osait parler, mais que tout le monde soupçonnait...

Quelle grandeur chez cet aïeul qui, pour expier une honte encore cachée à tous, s'en va faire pénitence sous la robe du frère lai bénédictin ; chez ces trois enfants ensuite, à qui la vie souriait magnifiquement et qui s'en vont tout ensevelir eux aussi dans le silence ou dans la mort sur le champ de bataille ! Quelle leçon enfin que cette malédiction qui s'attache aux deux coupables et les chasse hors de la maison, désormais « maison morte ! » Drame de sombre horreur, mais aussi de gloire et de transfiguration surnaturelle, encadré dans le plus grandiose et tout ensemble le plus frais, le plus souriant des décors alpestres, un décor dont le calme même et la sérénité joyeuse accentuent effroyablement l'angoisse et le trouble des consciences [1].

VII. — M. Henry Bordeaux vient de donner encore (*Revue des Deux Mondes,* 1er et 15 mai) une étude sur la *Jeunesse d'Octave Feuillet d'après une correspondance inédite* [2]. M. H. Bordeaux aime à retrouver dans un des romans de Feuillet, *Les Amours de Philippe,* en même temps qu'une page d'autobiographie, un confirmatur de sa thèse touchant la bienfaisance du sol natal. Ce « Philippe » a quitté le manoir paternel pour venir à Paris tenter la fortune littéraire. Ce sont d'autres tentations qu'il y trouve ; et il y succombe au point de devenir la proie d'une femme du monde qui, pour le garder et endormir les soupçons de son mari, le pousse au mariage avec une cousine restée en province et dont sa famille lui destinait jadis la main. « Philippe » a le cœur assez atteint pour accueillir pareille bassesse, et rentre au pays natal... Mais voici que le pays natal exerce sur lui sa vertu. Il comprend mieux la noblesse et l'utilité de ces existences terriennes, en contact avec le sol, les saisons et le travail des hommes. Et surtout il rencontre la cousine jadis dédaignée : là est pour lui l'avenir et le bonheur...

C'est « en somme le retour de l'enfant prodigue. C'est l'histoire d'un déraciné qui reprend ses forces et qui retrouve la direction de sa vie, en touchant à nouveau, comme Antée, le sol natal. » Je crois que Feuillet n'a pas vu si loin. Si le sol natal a été bienfaisant à son héros, c'est un accident heureux, rien de plus. Nulle part dans ces pages on ne sent la vigueur de pensée, la solidité de thèse qui fait la force et l'unité de l'œuvre de H. Bordeaux. Feuillet n'est pas revenu à cette veine, à peine indiquée dans ces *Amours de Philippe ;* et si quelques-uns de ses romans (comme *Sibylle,* comme *La Morte)* ont une vraie valeur apologétique, d'autres, comme *Julia de Trécœur,* comme *Monsieur de Camors,* sont des peintures passionnelles fort malédifiantes.

Ce qui est vrai, c'est que ces *Amours de Philippe* sont « très exactement l'histoire de la jeunesse d'O. Feuillet. » Né à St-Lô en 1821 (on a célébré son centenaire l'an dernier), d'une ancienne famille de Normandie. Orphelin de mère à dix ans. Son père, secrétaire général de préfecture et voué à un brillant avenir politique s'il n'avait été aigri par son veuvage et par la goutte qui le clouait au lit, était un éducateur assez rude. Les études de ses deux aînés, Eugène et Octave, achevées à Louis-le-Grand à Paris, il entend bien disposer de leur avenir : il destine Eugène aux finances, et Octave à la diplomatie. Eugène se laisse faire et entre comme surnuméraire au Ministère des Finances. Octave regimbe : il se sent la vocation des lettres. Son père lui coupe les vivres. Le jeune homme reste à Paris, livré à ses seules ressources, et tente la fortune au théâtre (tout comme son « Philippe »).

Il connaît d'abord l'échec (1845) ; il doit s'imposer, pour avoir chance de succès, des collaborations gênantes, qui ne lui permettent pas d'être lui-même et de trouver sa voie.

Sa voie, il va la trouver dans le retour au pays natal, — un retour qui s'imposera à lui sous la forme d'un devoir à remplir, d'un sacrifice sérieux. Son père, rongé de goutte, vieillissait dans son

[1] Au point de vue de la critique purement littéraire : — « Jamais peut-être toutes ses qualités (de Bordeaux) ne se sont rencontrées et ajustées dans un accord plus parfait, jamais tous les éléments dont dispose ce romancier si bien doué et si merveilleusement préparé à traiter un tel sujet, ne se sont ordonnés avec plus de spontanéité ou, pour mieux dire, n'ont passé avec plus de facilité tous ensemble dans la large coulée d'une œuvre fondue d'un seul jet. Les paysages de la Savoie et les pierres du foyer, la chasse au chamois et les impressions de la guerre, le goût inné du récit romanesque et les premières habitudes de l'avocat, l'amour de la vie et le sentiment de ses fatalités, de ses horreurs, mais aussi de tout ce qu'il y a de divin dans l'homme : tout cela se retrouve dans l'œuvre pleine, équilibrée, harmonieuse... » (F. Roz, *Revue Bleue,* 1er avril).

[2] Voir encore, dans *Revue Française,* le discours prononcé par M. Bordeaux pour le Centenaire de Feuillet, à St-Lô, le 5 mars 1922.

morose hôtel de St-Lô, privé de cet appui quotidien si nécessaire à un malade. Octave et son frère Eugène, son aîné de deux ans, tous deux à Paris, tiennent conseil. Evidemment l'un deux a le devoir de se réinstaller au foyer paternel. Mais lequel? Eugène, entré au Ministère des Finances, suivait une carrière sûre, et ne pouvait donner sa démission sans compromettre tout son avenir. Octave, au contraire, pouvait travailler en province, et même en des conditions plus paisibles, moins difficiles. Oui ; mais n'est-ce pas renoncer au théâtre, se faire oublier, se mettre hors de ces circonstances et de ces relations qui semblent indispensables au succès... ? Peu importe. Le devoir a parlé. Octave, en tranchant ce grave cas de conscience, se révèle le premier de ses héros futurs qui mettront l'honneur avant toutes choses. A distance, nous sommes tentés sans doute de trouver qu'il s'exagérait son héroïsme : mais qui n'en fait autant? Que celui qui ne s'est jamais exagéré la valeur de ses menus sacrifices de la vie quotidienne, lui jette la première pierre.

Il a laissé, pour le devoir, c.-à-d. pour Dieu, bien des choses ; et voici qu'il retrouve tout au centuple. Rendu à lui-même dans le calme de la petite ville, il apprend à cultiver son jardin, à en connaître les limites. Il découvre la poésie de la vie simple, le lyrisme du train ordinaire, la vanité des fausses passions, la profondeur des sentiments naturels, la beauté de l'honneur. Les dix années qu'il passera dans le maussade logis où l'attend un vieillard attristé et impérieux, — de 1849 à 1858 à peu près, date de la mort de son père, c.-à-d. de vingt-huit à trente-huit ans, — seront parmi les plus fécondes de son existence d'écrivain, celles qui lui donneront sa manière, et sa maîtrise. Dans le roman, elles le conduiront de *Bellah* (1850) au *Roman d'un jeune homme pauvre* (1858). Et peut-être même, s'il fût demeuré à Paris, pris dans l'engrenage du théâtre, ne fût-il jamais venu au roman, alors que c'est au roman qu'il doit sa vraie gloire. St-Lô lui a donné la fécondité de la solitude, mieux encore, l'amour de la solitude. Plus tard, il sera de toutes les fêtes impériales des Tuileries, de Compiègne et de Fontainebleau ; mais il ne s'y donnera pas : il n'aimera le monde qu'en passant, juste le temps d'y prendre ses modèles, juste le temps de le connaître et de le dénoncer, de dénoncer la décomposition de l'aristocratie sous le Second Empire, le vide et parfois la brutalité du fond sous l'impeccable correction des manières. St-Lô lui réservait encore une épouse idéale, dans la personne d'une cousine qui avait dix ou onze ans de moins que lui, qu'il avait connue toute petite fille, et qui va généreusement accepter de s'installer avec son mari au chevet d'un beau-père quinteux.

Et Saint-Lô enfin ne l'a pas isolé du monde des lettres, grâce à son frère Eugène, demeuré à Paris. Quand Octave a quitté Paris pour Saint-Lô, son frère lui a promis que sa carrière littéraire n'en souffrirait pas. Et il a tenu parole. C'est la correspondance d'Eugène avec Octave que M. H. Bordeaux a eue entre les mains pour écrire cette étude. Il n'y a certainement guère d'exemples d'un tel dévouement, d'une telle amitié fraternelle. Eugène lui-même était rarement doué, de ces dons il est vrai qui font le succès dans le monde, dons de virtuose, de charmeur, d'improvisateur, non point dons de créateur. Beaucoup d'autres, avec bien moins que cela, prétendent à quelque chose. Eugène, point. Il a eu la sagesse de reconnaître que le grand homme futur, c'était son cadet. Et il s'est oublié totalement lui-même. Il est tout à la gloire de son frère, tout aux intérêts littéraires de son frère. Octave est très impressionnable : à chaque instant, pour un rien, pour le moindre incident, pour la moindre hésitation de la fortune, il se lamente, il perd confiance en soi. Eugène est toujours là pour l'encourager, l'exciter, l'exalter, pour recommander à toute la famille de veiller sur l'écrivain : — « Entortillez bien les nerfs d'Octave de votre douce et tendre bonté, » écrit-il à M^me^ Feuillet. Il est sans cesse en courses, chez l'éditeur, chez le terrible directeur (Buloz) de la *Revue des Deux Mondes,* chez les gens de théâtre : — « Je ne sais pas pourquoi on ne me met pas à la porte du ministère, écrit-il. C'est probablement parce que je suis presque toujours absent. » Il n'y a qu'un employé de ministère pour avoir le temps d'écrire tant et de si longues lettres : — « Je termine, ma chère petite Valérie (M^me^ O. Feuillet), car il faut que je gagne un peu l'argent de l'administration qui m'emploie. »

Il nous raconte une piquante anecdote de la censure. Octave venait d'écrire, pour le Gymnase, *le Pour et le Contre* (octob. 1853), qui inaugurait sa nouvelle manière dramatique : une moralité ou une observation d'ordre général enclose dans un petit drame intime. Cette moralité d'ordre général, c'est l'égalité de l'homme et de la femme dans la fidélité à la foi conjugale : — « Ainsi, dit la marquise à son époux qui s'apprête à la tromper, vous n'oseriez en honneur violer les conventions arrêtées entre vous et votre valet de chambre, mais la foi jurée à votre femme, l'échange de serments faits entre elle et vous au pied de l'autel, à la bonne heure cela ! » Et, poursuit-elle, « avouez que le plus souvent vous placez votre femme dans l'alternative de vous tromper ou de mourir d'ennui. Une vertu, si solide qu'on la suppose, a besoin de quelque encouragement et d'un peu de soutien : vous lui refusez l'un et l'autre. » Le marquis se rend aux bonnes raisons de la marquise, et s'apprête à la reconduire jusque chez elle : — « *Etes-vous en état de grâce ?* » lui demande-t-elle avant d'y consentir. Ou plutôt, lui demandait-elle, sur le manuscrit : car la censure biffa ce mot, et elle biffa aussi le mot qui suivait : *Venez en paix et ne péchez plus.* Pourquoi ? Eugène ne l'eût jamais deviné de lui-même, et Octave encore moins... C'est parce que « ce sont des paroles de l'Evangile, et qu'elles doivent être respectées. » Et alors, au lieu de parler d'état de grâce, l'épouse demande à

son mari « si sa conscience ne lui reproche rien, » et le *Venez en paix* est remplacé par quelque chose comme : *Allons, je vois dans vos yeux que vous dites vrai et que,* etc... La censure n'a pas attendu jusqu'au mois d'août 1914 pour se faire grotesque.

Feuillet rentra à Paris à la mort de son père, en 1858, l'année où il a publié son *Roman d'un jeune homme pauvre,* qui est l'aboutissement de ses dix années de retraite à Saint-Lô, qui n'est pas sa meilleure œuvre, mais du moins son œuvre caractéristique, celle où il apporte une sensibilité nouvelle, où il fait entendre une musique inédite et entonnée avec toute l'ardeur de la jeunesse. — Bientôt c'est la Cour qui va l'appeler et le gâter à Compiègne, à Fontainebleau ; mais il ne s'y donnera qu'avec l'idée de s'en échapper toujours et d'aller se retremper dans l'air natal de Saint-Lô. Elu membre de l'Acad. Française 1862 ; † 1890.

VIII. — Une fantaisie bien amusante sur l'histoire de Molière, ce fut celle d'un érudit orléanais, Loquin, coutumier de ces sortes d'excentricités. Loquin a prétendu que le Masque de fer ne fut autre que l'auteur du *Misanthrope,* et il l'a démontré. On démontre tout en histoire, même que Napoléon n'a jamais existé ; et l'argumentation de Loquin est aussi serrée, aussi précise, aussi triomphante que tant d'autres du même genre. Voici comment elle nous est présentée par M. Bellessort *(Revue de la Semaine,* 5 mai).

Molière, au moment où l'on a prétendu qu'il était mort (février 1673), avait vu décliner la faveur royale. Son *Malade Imaginaire,* fait pour égayer le Carnaval de la Cour, ne fut point représenté devant le roi. La raison en est sans doute que le parti des dévots avait enfin persuadé à Louis XIV que son comédien était impie et incestueux (allusion à son mariage avec Armande Béjart, dont le bruit courait qu'elle était non pas la sœur, mais la fille de sa ci-devant maîtresse Madeleine). On allait le citer, pour ce, devant la justice. Le scandale était imminent. Il fallait à tout prix que Molière disparût. Le soir de la quatrième représentation du *Malade Imaginaire,* un carrosse l'attendait à la porte du théâtre. On l'y fait monter, — et en route pour Pignerol.

Vous objectez : Mais il était malade ! — Pas plus que d'habitude, et Lagrange nous affirme qu'il avait une très bonne constitution.

Mais ces convulsions au *Juro* du *Malade ?* — Légende : on n'en a parlé que dix ou quinze ans plus tard.

Mais Baron l'a reconduit, Baron l'a couché ? — On a imposé à Baron le silence... Pendant que le carrosse emportait Molière, un envoyé du roi se présentait chez lui : ce devait être le confesseur d'Armande. Il lui ordonnait de tout disposer pour que l'on crût à la mort de son mari, « la menaçant du feu, l'appelant fille de son époux, épouse de son père. »

Mais les deux religieuses qui étaient là, présentes à son agonie ? — Que sont-elles devenues ? Qui les a vues ? Ni vous ni moi assurément.

Mais l'enterrement aux flambeaux ? (cf. *Ami,* p. 189). — Eh ! du moment que Molière était censé mort, ne fallait-il pas un simulacre de funérailles ? L'archevêque de Paris, qui n'était point dans le secret, commence par refuser un peu de terre bénite. Louis XIV irrité lui envoie des ordres. La bière reste clouée rue de Richelieu trois nuits et quatre jours. Enfin on la transporte au cimetière St-Joseph. Mais (et ceci est remarquable, aux yeux de notre érudit) l'acte d'inhumation n'est signé d'aucun témoin. On l'enterre devant tous les assistants au pied de la croix ; mais le clergé et les gardiens certifièrent plus tard que Molière reposait ailleurs, et l'on ne saura jamais la place exacte de sa sépulture : preuve que la bière était vide...

Pendant ce temps-là, le prisonnier traversait la France, le visage masqué. Mais pourquoi ce masque ? Il ne s'explique que si l'homme risque d'être reconnu. Or, de tous les personnages qu'on a proposé d'identifier avec le Masque de fer, aucun n'était assez connu pour inspirer cette crainte. Un seul l'était : Molière, qui avait parcouru la province et qu'on avait tant de fois vu sur les tréteaux. Voltaire remarque que l'apparition de ce mystérieux prisonnier ne coïncide avec la disparition en Europe d'aucun personnage célèbre. Voltaire oublie Molière, qui officiellement a disparu en février 1673, le mois même de l'année même où commence l'énigme du Masque de Fer...

IX. — *Einstein expose et discute sa théorie,* par Charles Nordmann *(Revue des Deux Mondes,* 1er mai). Il l'a discutée en quatre séances dont l'accès fut réservé aux sommités de la mathématique et de la physique et qui n'étaient d'ailleurs intelligibles que pour eux seuls : les 31 mars, 3 et 5 avril au Collège de France, le 6 avril à la Sorbonne. Ailleurs, aux Etats-Unis, à Londres, en Italie, Einstein avait parlé didactiquement, *ex cathedra,* se limitant à un exposé monologué et non contradictoire. Chez nous, c'est lui-même qui a préféré une discussion, « une sorte de petit congrès de la Relativité, dans lequel j'aurais seulement à répondre à des questions. Les difficultés d'expression me gêneraient moins de cette manière que pour une exposition plus ou moins complète de la théorie, » écrivait-il avant son arrivée à Paris.

C'est ce qu'il a fait ; et M. Nordmann, le froid critique scientifique de la *Revue des Deux Mondes,* embouche quasi la trompette épique pour nous dire son enthousiasme :

C'est sans doute un événement sans précédent que l'exposé fait par Einstein de son œuvre au Collège de France joint aux discussions qui ont suivi... Il s'est résolument lancé dans la controverse, répondant publiquement, dans des séances de discussion désormais fameuses, à tout ce qui lui était objecté ou demandé par quelques-uns des représentants les plus éminents de la science... Plus tard, dans quelques années, dans quelques lustres, on peut croire que les controverses

intellectuelles auxquelles a donné lieu la présence d'Einstein à Paris, en ce neuf printemps de 1922, passeront beaucoup en importance tant d'autres contingences dont l'actualité nous éclabousse. Je gage que dans quelques siècles, — et qu'est-ce que cela dans l'histoire astronomique, ou simplement biologique, de la planète ? — la discussion récente du relativisme au Collège de France, marquera une étape sur la route de l'intelligence humaine...

M. Nordmann ne fait pas l'exposé de la théorie, parce que, « pour le traduire d'une manière complète en un langage où les expressions techniques fussent rendues accessibles au lecteur non spécialisé, il faudrait quelques centaines de pages, d'autant que les mots et les phrases avec lesquelles on peut exprimer ces choses n'ont, hélas ! point la brièveté concise et dense des formules mathématiques. Ce qui peut se dire en cinq minutes, lorsqu'on peut parler librement d'axes de coordonnés, de formes quadratiques, de géodésiques, de formules de transformation, il faut beaucoup plus de temps pour l'exposer lorsqu'on doit d'abord traduire ces données ésotériques en langage ordinaire. »

On vient de publier, dans la collection Payot, **Exposé élémentaire de la théorie d'Einstein,** par Jean Becquerel (in-16 de 206 p., 17 figures, relié 4 f., Paris, Payot). M. J. Becquerel est un des plus illustres représentants de la science d'aujourd'hui. Il est, au Muséum d'Histoire Naturelle, titulaire de la chaire de Physique dans laquelle quatre Becquerel se sont succédé de père en fils depuis sa fondation en 1838 (César-Antoine Becquerel † 1878, Edmond son fils † 1891, Henri fils d'Edmond † 1908, et Jean fils d'Henri : les trois premiers ont laissé et le quatrième a déjà un nom célèbre dans l'histoire des sciences ; les trois premiers, hommes de foi, cf. *Ami* 1909, p. 310-311, et le quatrième, probablement aussi). Il a voulu écrire un Exposé « élémentaire » : on verra ce qu'une intelligence même élémentaire d'Einstein présuppose de connaissance des mathématiques spéciales.

La base expérimentale essentielle de la Relativité réside dans les faits contradictoires et déconcertants que l'expérience de Michelson et les expériences analogues ont mis en évidence. Mais à ces contradictions on peut trouver d'autres issues que la théorie d'Einstein. — Par contre, les vérifications astronomiques et optiques auxquelles Einstein aboutit, sont extrêmement impressionnantes en faveur de son système, et il faudra en tous cas que la mécanique céleste classique subisse un réajustement pour s'adapter à ces nouveautés ; mais « il n'est nullement démontré *a priori* que ce réajustement ne pourra se faire dans les cadres anciens ayant pour support l'éther lorentzien » (Nordmann).

La théorie actuelle, conclut M. Becquerel, pourra être retouchée ou plutôt complétée, surtout en ce qui concerne les hypothèses cosmologiques, la généralisation de la théorie d'Einstein, et l'interprétation philosophique des lois. — Mais, ce qui est acquis, c'est l'union de l'espace et du temps, l'espace et le temps conçus comme des entités non plus indépendantes mais corrélatives, le temps conçu comme l'aspect d'une des dimensions de la multiplicité quadridimensionnelle qui constitue l'Univers (trois dimensions longueurs et une dimension temps : chaque observateur décompose l'Univers en espace et en temps ; mais cette division n'est que relative à l'observateur, et deux observateurs en mouvement par rapport l'un à l'autre font deux décompositions différentes), l'inertie et la pesanteur de l'énergie, la loi de gravitation (dont on ne connaissait pas les données exactes avant Einstein, et surtout dont on était loin de soupçonner de quelle nature est son champ : on est certain aujourd'hui que ce champ de gravitation est la manifestation du caractère non euclidien de la structure géométrique de l'Univers), la dynamique de la relativité, la courbure de l'Univers, les lois générales de l'électromagnétisme : autant de « résultats, presque tous dus au génie d'Einstein, qui resteront acquis à la science » (Becquerel, p. 133) [1].

Viennent de paraître encore, dans cette collection Payot :

1° **La Philosophie au Moyen âge,** par E. Gilson, t. I, *De Scot Erigène à S. Bonaventure ;* t. II, *De S. Thomas d'Aquin à G. d'Occam* (reliés, à 4 f. l'un toujours). M. Gilson est (comme M. Emile Bréhier son collègue de philosophie) un de nos maîtres chrétiens de la Sorbonne. Professeur précédemment aux Universités de Lille puis de Strasbourg, il enseigne aujourd'hui à la Sorbonne la philosophie médiévale et est, de plus, Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes religieuses pour les philosophies et théologies médiévales. Il a voulu, dans ces deux denses volumes, présenter un tableau fidèle de l'évolution suivie par la pensée philosophique du moyen âge, montrer quelle est en elle-même la signification de cette pensée, et comment, bien loin que le moyen âge puisse se définir simplement comme une époque d'absorption et d'assimilation intellectuelle dont tout l'effort aurait tendu à retrouver le capital amassé par l'antiquité, cette pensée a été, au contraire, d'une activité personnelle prodigieuse et d'une originalité où tout certes n'est pas or pur, mais qui ne s'en est pas moins révélée d'une magnifique fécondité, fécondité non pas seulement sur le terrain philosophique, mais sur le terrain scientifique aussi (surtout au XIVe siècle parisien, comme l'ont établi les immortelles recherches de P. Duhem, lui aussi un autre grand chrétien), fécondité dont le bienfait s'est prolongé jusqu'à nous, puisque c'est au moyen âge religieux, à la note même d'universalité et de catholicité dont était affectée alors la vérité religieuse, que nous devons la conception de l'unité et de l'universalité du savoir, l'idée de la possibilité d'un système de vérités unique et universel valable pour tout esprit

[1] Un lucide article du P. d'Alès sur le relativisme, dans *Etudes* du 20 mai. Le P. d'Alès conclut :

« Le procédé d'Einstein, délicat et souple, participe aux avantages du microscope et du film cinématographique. Nul ne s'avisera de dire que ce soient là des instruments de découverte négligeables. L'infirmité congénitale de notre esprit le condamne à limiter le champ de sa vision et à se soumettre aux conditions changeantes des objets. Einstein, si nous le comprenons bien, ne fait pas autre chose. Mais les notions parcellaires et les notions fluentes acquises par les procédés de la relativité s'ordonnent chez lui et s'organisent en un puissant ensemble, qu'on ne peut entrevoir sans admiration. D'ailleurs ses raisonnements atteignent les seules mesures quantitatives ; leur extension au domaine de la qualité ne relève que de la fantaisie.

« D'autres, sans doute, lui seront plus sévères ; c'est qu'ils se sentent de force à le critiquer. Nous avions assez à faire de le comprendre. »

humain, l'idée aussi d'une société virtuellement universelle des esprits fondée sur l'acceptation commune de cette vérité. — Grand livre vraiment. L'auteur a voulu le faire accessible aisément à tout esprit réfléchi ; mais les spécialistes aussi seront émerveillés de la plénitude de science et de pensée qui se condense sous chacune de ces phrases, parfois sous chacun de ces mots ;

2° **La Civilisation hellénique**, *Aperçu historique*, par Maurice Croiset, administrateur du Collège de France, 2 vol. M. Maurice Croiset et son frère Alfred (ancien doyen de la Faculté des Lettres de Paris) sont les maîtres de l'hellénisme en France ; et ce sont en même temps deux écrivains d'une élégance achevée. C'est dire l'intérêt que l'on prendra à la lecture de ces deux volumes. C'est évidemment le rôle d'Athènes, comme démocratie et comme foyer de culture, au v^e^ et au iv^e^ siècle av. J.-C., qui forme le centre du tableau. Mais M. Croiset nous fait remonter aussi dans le passé jusqu'à Homère, jusqu'aux origines et aux débuts de la primitive civilisation hellénique, et descendre ensuite jusqu'à l'époque où cette civilisation, sortant du petit pays où elle était née, a pénétré l'Orient et l'Occident, puis a disparu devant une civilisation supérieure, la civilisation chrétienne. Justinien en 532 ferma l'Ecole d'Athènes et interdit l'enseignement d'une philosophie que l'Eglise réprouvait : — « Mais, à vrai dire, note M. Croiset, la civilisation proprement hellénique avait cessé de vivre bien avant que l'empire grec lui signifiât son arrêt de mort. Elle s'était éteinte progressivement dans le cours du iv^e^ siècle. Une partie de sa sève était alors passée dans le christianisme... Une autre s'était incorporée depuis longtemps à la civilisation latine... » (II, p. 129).

X. — Une nouvelle collection vient de s'inaugurer, dirigée par le D^r^ Apert sous ce titre : BIBLIOTHÈQUE DES CONNAISSANCES MÉDICALES, vol. in-12 de 280 à 300 p., à 7 f. 50, Paris, Flammarion. Le D^r^ Apert est Médecin de l'Hôpital des « Enfants malades, » à Paris ; et nous avons eu déjà à présenter ici son remarquable travail sur « l'Hérédité morbide » (*Ami* 1921, p. 667). Il n'exclut pas de son public le monde des médecins, qui souvent seront heureux de trouver exposées en ces volumes les notions récemment introduites en médecine. Mais c'est surtout au grand public non médical qu'il s'adresse. Non certes pour le dispenser de recourir aux services du médecin : la partie thérapeutique de la médecine, les médications doivent demeurer, sous peine de désastres, l'apanage du médecin ; mais encore est-il que pour comprendre et appliquer avec fruit ses explications et recommandations, il y a des notions fondamentales qui sont indispensables. — Et puis, dans la médecine, il n'y a pas que la thérapeutique : il y a la prophylaxie et les prescriptions hygiéniques qui, justement, ne donneront leur pleine efficacité que par la diffusion la plus grande possible des notions médicales fondamentales. — Et puis enfin il n'est pas nécessaire d'être malade, ni d'avoir peur de le devenir, pour s'intéresser à la médecine, aux grandes notions médicales. *Homo sum, et humani nihil a me alienum puto.* Qu'y a-t-il de plus humain, après l'âme, que le corps humain lui-même, et de plus attirant pour l'homme que l'étude de sa propre personne, de ses merveilles (les merveilles du corps humain, façonné par Dieu à l'origine en prévision de l'Humanité sainte du Verbe Incarné !), et de ses tares éventuelles, si nombreuses aussi, hélas !

La nouvelle Collection s'ouvre par : **Vaccins et sérums**, du D^r^ Apert lui-même. Sérums et vaccins, deux mots qui évoquent l'un des plus grands progrès de la médecine, notre plus puissant moyen de lutte contre nombre de maladies microbiennes. Le D^r^ Apert suit, dans son exposé, le cours historique du développement des connaissances humaines sur ce sujet, et commence en conséquence par l'étude 1° du vaccin jennérien, c.-à-d. de la vaccine antivariolique, 2° des vaccins pastoriens (vaccin anticharbonneux et vaccin antirabique), 3° du sérum de Roux (antidiphtérique) et autres sérums antitoxiques (antitétanique, antibotulinique, antivenimeux), 4° enfin des autres sérums et vaccins qui vont sans cesse se multipliant : antiméningococciques, antiblennoragiques, antipneumococciques, antistreptococciques, antistaphylococciques, antityphoïdiques, anticolibacillaires, antidysentériques, antipesteux, anticholériques ; essais multiples de sérums et de vaccins contre la tuberculose (jusqu'ici sans grand succès) ; essais aussi contre la coqueluche, contre le chancre mou, contre la fièvre de Malte, contre le paludisme, etc.

Tous ces sérums ne sont pas d'une égale efficacité. Il y en a dont les résultats sont acquis : tels le vaccin jennérien, les vaccins pastoriens, le sérum de Roux, le sérum antitétanique, le vaccin antityphique, etc. D'autres restent plus ou moins problématiques. D'autres sont d'un emploi qui peut devenir plus nuisible qu'utile : c'est le cas pour beaucoup de maladies qui, comme la pneumonie, l'érysipèle, les fièvres éruptives, ont une tendance naturelle à la guérison : si elles s'annoncent de formes normales et *bénignes*, il n'y a pas lieu de risquer de troubler par d'inopportunes interventions l'évolution habituelle du mal. Mais d'ailleurs, même pour les vaccins les mieux autorisés, il y a un diagnostic à prendre. On a fait quelque bruit, ce printemps même, à propos des méfaits de la vaccination antityphoïdique ; on a rappelé que pendant la guerre elle a fait des victimes, ce qui est vrai, mais parce que pendant la guerre il n'a pas toujours été possible de prendre toutes les précautions nécessaires : on a vacciné hâtivement, à doses massives, des sujets malades ou suspects, souvent surmenés. En principe, dit le professeur Chauffard, il faut éviter de vacciner contre la typhoïde tous les sujets *objectivement malades*, en particulier les albuminuriques et les tuberculeux en évolution ; et de façon générale il faut examiner à fond tout sujet avant de le vacciner.

Toutes ces questions sont exposées ici dans une langue non seulement claire et nette, mais véritablement captivante, entraînante.

A paru ensuite, dans la même collection : **Le Diabète sucré**, par le D^r^ Rathery, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris : mal dont la fréquence, paraît-il, s'accuse dans ces dernières années ; fréquent surtout dans les professions libérales, très peu dans les professions agricoles ; plus fréquent chez les hommes que chez les femmes ; dont la fréquence va s'accentuant depuis la puberté jusqu'à 50 ans chez l'homme et 40 ans chez la femme, mais qui peut survenir à tout âge, même chez le nourrisson, et qui de façon générale est d'autant plus redoutable que le sujet est plus jeune (une particularité curieuse, c'est la prédilection toute spéciale qu'ont les Juifs à contracter le diabète : il y a là un phénomène qui a été constaté par Bouchardat et par nombre d'auteurs : Noorden, sur 1500 diabétiques observés, en a compté 40 °/₀ qui étaient Juifs). — On trouvera, dans le livre du D^r^ Rathery, la description de la façon dont les choses doivent se passer chez le sujet normal, non diabétique, puis la physiologie pathologique du diabète, puis (p. 113-273) son étude clinique (étiologie, symptômes, complications, formes cliniques, pronostic, diagnostic), enfin le traitement du diabète, — du diabète proprement dit d'abord, puis de ses complications.

Dans la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE dirigée par le D^r^ Gustave Le Bon, a paru **L'Imagination**, *étude critique*, par J. Segond, prof. à la Faculté des Lettres de Lyon, in-12 de 300 p., 7 f. 50, Flammarion. Ah ! que M. Segond ne surprend-il à ses collègues de la *Bibliothèque des Connaissances médicales* leur don de lucidité ! J'ai lu plusieurs de ses travaux, notamment sa *Prière, Etude de psychologie religieuse* (sa thèse de doctorat ès lettres, qu'il a soutenue d'ailleurs avec une rare élévation d'âme, Sorbonne 1911), son *Intuition bergsonienne*, son *La Guerre mondiale et la vie spirituelle*. Tout cela est fort fouillé assuré-

ment, mais rappelle trop l' « os médullaire » auquel il faut s'acharner pour en extraire « la substantificque mouëlle ». Son étude critique de l'imagination sera précieuse surtout aux professeurs de philosophie. Deux parties : 1° *l'imagination pure :* sa réalité, l'unité de la vie imaginative, l'imagination schématique ; et 2° *l'œuvre de l'imagination pure :* la spontanéité organisatrice et la perception pure, l'imagination pure et la pensée scientifique (l'unité de la science), l'imagination pure et la vie esthétique (l'univers esthétique, l'immanence de l'art à la nature, le naturalisme et l'impressionnisme, l'intériorité), l'imagination morale (la moralité objective, la vie morale immanente, l'empirisme et le rationalisme, la souplesse morale, l'unité radicale de l'acte et de l'intention, etc.), la mentalité subjective.

M. Segond cite, dans sa riche bibliographie, le *Phèdre* de Platon. Et voici que M. Mario Meunier nous donne, cet été, une traduction nouvelle, et d'une vie intense, du fameux dialogue : **Phèdre, ou De la beauté des âmes,** in-12 de 255 p., sur papier de luxe, 10 f., Paris, Payot. *Phèdre* est, de tous les dialogues de Platon, le plus poétique, le plus enthousiaste, le plus ailé. Et c'est aussi l'un des plus célèbres, parce que c'est ici (et dans le *Banquet)* que Platon formule sa théorie de l'amour, — l'amour platonique, l'amour qui vise l'âme, mais qui, pour y atteindre, passe par le corps et s'y attarde en d'étranges transports. Il reproduit, pour les peindre, les termes mêmes d'une des odes les plus fameuses de Sappho : *A une aimée* (citée p. 111, note). Vraiment il n'est pas possible de justifier le concept platonicien de l'amour ; et M. Seillière naguère n'avait pas tort de faire remonter jusqu'à Platon la responsabilité du mal moderne, du triomphe de l'individualisme, du triomphe de l'Amour. — Les mss. de *Phèdre* portent en sous-titre : *Du beau ; de l'âme :* M. Meunier a joint ces deux mots en un sous-titre unique, *De la beauté des âmes,* qui lui semble bien exprimer le vrai but du Dialogue. Son édition est aussi savante qu'attrayante ; il l'a enrichie de notes qui ne laissent rien dans l'ombre. Il l'a fait suivre du Traité de Plotin sur *le Beau* (tout le VIe livre de la 1re Ennéade), le morceau le plus achevé de Plotin, qui n'est pas un commentaire du *Phèdre,* mais qui procède bien du même esprit et se propose, lui aussi, de ramener l'homme, par la contemplation du beau, à l'auteur même du Beau, au souverain bien de toute âme, à Dieu (sur Plotin, voir les thèses de doctorat ès lettres du P. Arnou, *Ami* 1922, p. 191).

XI. — M. Charles Le Goffic a publié dans *Revue hebdomadaire* et donné ensuite en volume **L'Abbesse de Guérande,** in-16 de 255 p., 7 f. 50, Plon. C'est un roman. Il n'y est pas question d'abbesse, mais d'une vieille marquise qui, au pays de Guérande, groupe autour d'elle toute une société de nobles plus ou moins surannés, les fait marcher âprement sous ses ordres, les régente comme on croit dans le monde que sont régentées les communautés (d'où ce surnom d'*Abbesse),* s'acharne surtout contre sa belle-fille, en l'absence de son fils, parti en guerre contre les Boxers. Tout finit par s'arranger très bien. C'est très beau assurément, comme tout ce qui nous vient de M. Le Goffic. Et plus encore peut-être que par leur beauté littéraire, ces pages nous captivent par un intérêt historique des plus piquants : la Théologale (le château de la marquise) abrite dans le mystère les réunions des Louisets, c.-à-d. des fidèles de la Petite Eglise, du schisme anticoncordataire ; des scènes curieuses se laissent voir à travers le trou de la serrure.

M. Le Goffic est romancier. Il fut historien aussi ; et le livre qui a le plus servi sa popularité, c'est un livre d'histoire de la guerre, le premier de ce genre qu'ait inspiré la guerre, son **Dixmude,** qui a fait le tour du monde dans toutes les langues, y compris le chinois, et qui a été suivi de trois ou quatre autres de même inspiration, **Steenstraete, Les Marais de St-Gond, Saint-Georges et Nieuport.** Et il avait débuté par la poésie, à laquelle sans doute il est trop poète pour renoncer jamais. Il vient de donner une édition de ses **Poésies complètes,** in-12 de 282 p., sur vélin pur fil, 10 f., Plon : vingt-cinq années de vie poétique : les premiers de ces poèmes sont de 1889, les derniers s'arrêtent au seuil de la guerre, août 1914. Vingt-cinq ans de lyrisme, et de lyrisme breton, car M. Le Goffic a le cœur aussi bretonnant que son nom. *Amour breton, Bretonne de Paris, Chanson paimpolaise, Noël de mendiants, La Complainte de l'Ame bretonne, Notre-Dame de Penmarc'h, Les Sept innocents de Pleumeur, Noël à bord,* etc. : ce sont tous morceaux brefs, « petits poèmes », sauf quelques-uns comme *Le Pardon de la reine Anne* (nom donné par les Bretons de Paris à leur fête annuelle de Montfort-l'Amaury), ou *l'Ile des Sept-Sommeils,* « pièce lyrique en un acte ».

Paru aussi d'abord dans la *Revue hebdomadaire :* **La Rédemption de Mars,** de Pierre Nothomb, in-12 de 220 p., 6 f., Plon. M. Nothomb a rêvé en regardant la planète Mars ; et il y a vu des Martiens, et surtout des Martiennes, tous beaux comme des anges, tous tristes cependant infiniment : pourquoi ? Parce que la planète a péché jadis et que nul Rédempteur n'a encore répondu à ses appels... Or, voici qu'un jour quelque aéroplane de l'avenir débarque sur Mars deux hommes, deux apôtres, l'un, de l'incroyance et du blasphème, l'autre, de la foi au Rédempteur du monde. Les pages où celui-ci expose aux Martiens le mystère de l'Incarnation, la Rédemption, le Christ toujours sur la terre dans le mystère eucharistique, sont bien touchantes ; bien touchante aussi l'exclamation d'un des auditeurs à cette nouvelle : « Comme la Terre doit être heureuse ! » — « Non ! la Terre n'est pas heureuse ! » riposte aussitôt l'apôtre du mal, et il fait le tableau, poussé au dernier noir, des infortunes morales de notre planète... La victoire enfin reste à l'esprit du bien, et les Martiens s'engagent dans les voies du sacrifice rédempteur. — Croiriez-vous que l'auteur prend son roman au sérieux et que, dans une conclusion pathétique, il nous adjure de prier pour nos frères de là-haut, pour ce monde frère du nôtre, pour les êtres pareils à nous qui y vivent dans l'attente de Dieu ?... Evidemment nous prions implicitement pour eux quand nous prions aux intentions du Cœur de Jésus ; mais aller plus loin, les englober explicitement « dans la communion de nos âmes », c'est perdre notre temps ; N.-S. ne nous a pas demandé cela ; et ce qu'il nous a demandé en fait de charité est déjà assez difficile pour que nous soyons dispensés d'en élargir encore le champ vers des domaines absolument hypothétiques. L'auteur nous avait donné pendant la guerre des ouvrages fort beaux (car c'est un maître des lettres belges) : *La Belgique martyre, Les Barbares en Belgique, L'Yser, La Barrière belge* [1]. Nous aimons bien mieux entendre sa commisération et ses appels aller à ces frères de Belgique et de France qu'à ces Martiens. Et puis il a vu se dérouler dans ce Mars des scènes vraiment trop passionnées, trop brûlantes.

L'âge d'homme, par Firmin Roz, in-12 de 256 p., 7 f., Plon. M. Roz est un de nos bons écrivains chrétiens. Il nous a donné, voici plus de quinze ans, un *Sous la Couronne d'Angleterre* qui était son début, je crois, et qui a sur l'Irlande des pages très pénétrantes; il a publié, depuis, un *Tennyson,* un *André Chénier* (cf. *Ami* 1905, 1913, 1914); il est le critique littéraire de la *Revue Bleue* depuis que celle-ci est sous une meilleure direction. C'est son premier roman que nous annonçons aujourd'hui, œuvre noble et discrète, d'une fine psychologie et d'un bel idéalisme. Mais est-il bien utile de multiplier le nombre des romanciers ? Nous aimons mieux encore M. Roz, critique ou historien.

Tiburce, par Pierre de Barneville, in-12 de 224 p., 6 f. 75, Paris, Grasset : fait partie d'une collection qui

[1] Voir encore les exquis poèmes qu'il vient de donner à *Revue Française* du 15 mai : *Marisabelle, La mort d'une enfant, Matin de Pâques, Paysage.*

paraît sous la direction de M. Edmond Jaloux, romancier lui-même et critique des plus distingués, et qui d'ailleurs ne nous a pas donné que de l'or pur. *Tiburce* est un récit inoffensif. On pourrait l'intituler : Tiburce ou l'irrésolu..., Tiburce ou le malheureux volontaire... Il ne sait jamais ce qu'il veut faire. Il rencontre une jeune fille qu'il pourrait épouser : il a de bonnes raisons pour, quelques raisons aussi, assez futiles, contre. C'est à celles-ci qu'il cède. La jeune fille épouse un ami de Tiburce, mais entreprenant, celui-ci. Tiburce, la retrouvant, se rend compte qu'elle l'a aimé et que lui-même l'aime encore. Comment trancher ce nœud gordien...? Heureusement éclate la guerre qui arrache Tiburce à ses indécisions et lui trace enfin clairement ce qu'il a à faire : « C'est la guerre ! Dieu soit loué ! écrit-il... Vais-je obtenir, après tant de mesquines fortunes, la grâce de finir en beauté...? » Solution de *Deus ex machina* qui évite à l'auteur la peine de donner à son récit la seule solution psychologique que comporte une pareille incapacité de volonté : une catastrophe. Les éducateurs prendront intérêt à cette analyse de tempérament dépourvu d'esprit de décision.

Tous nos lecteurs ont salué avec enthousiasme l'élection de Georges Goyau à l'Académie Française, le soir du 15 juin. Voir, sur sa personne, ce que nous avons dit (p. 344-5) à propos de son dernier livre, dont le lancement fut un tel triomphe. Il vient de recueillir encore sous ce titre : **Papauté et chrétienté sous Benoît XV** (in-12 de x-244 p., 7 f., Perrin), ses derniers articles, dont la pensée génératrice est de montrer la Papauté de Benoît XV régnant sur la chrétienté désunie, comme une puissance d'union spirituelle. Quel geste incomparable, par exemple, que cette promulgation, à la Pentecôte de 1917, du premier Code de Droit canon, unifiant sous une même loi disciplinaire la catholicité qui s'entredéchirait, ce Pape qui se penchait avec tant de compassion vers les détresses de la guerre et qui ce jour-là planait au-dessus de la guerre avec une ampleur souveraine d'allure qui évoquait le souvenir de l'antique *Pax Romana !* — « La Papauté, même en ces heures sombres, maintenait lumineusement les droits de l'idée de chrétienté. » — Cinq chapitres : *Le rayonnement d'une grande souffrance : Benoît XV; L'Eglise et les peuples ; L'Eglise et les Eglises ; L'Eglise et la Société des Nations; Le nouveau Pontificat,* essai de portrait biographique où l'on perçoit presque la portée d'une évocation de l'avenir.

XII. — M. Maurice Barrès a donné ce printemps (*Revue des Deux Mondes,* 1er et 15 avril) un nouveau roman : **Un Jardin sur l'Oronte.** Ce sont pages bien pénibles pour un cœur chrétien et français. Je me souviens que, quand ce roman commença à paraître (ou peut-être même auparavant), « les voix de la presse » le célébraient comme une œuvre où la religion et l'amour se fondaient dans une harmonie idéale. Ce sont les amours d'un malheureux chevalier français des Croisades pour une Sarrasine. Et ce n'est pas de l'amour platonique. « Récit paradisiaque », dit M. Barrès lui-même, oui, du Paradis de Mahomet. — « J'ai voulu, a-t-il dit encore, refaire, après tant d'années, le *Jardin de Bérénice,* en l'ornant de mes souvenirs de lecture, de mes impressions de voyage et aussi de l'expérience dont la vie, depuis lors, m'a doué ». Je n'ai pas lu le *Jardin;* mais je me souviens qu'un jour que M. Barrès au Parlement flétrissait je ne sais plus quelle immoralité du régime, on lui fit entendre, des bancs de la gauche, que l'auteur du *Jardin de Bérénice* n'était pas qualifié pour donner de ces leçons-là. Voir, sur M. Barrès, le beau travail de M. Cherel annoncé ici l'autre jour, p. 347.

Voir encore l'étude que M. Victor Giraud a donnée à la *Revue des Deux Mondes* (1er et 15 janv., 15 fév. 1922) et qu'il vient de recueillir en volume, dans sa série des *Maîtres de l'heure :* **Maurice Barrès,** in-12 de 160 p., 6 f., Paris, Hachette. C'est l'étude la plus complète que nous ayons sur Barrès. Trois parties : 1° *Sous les bannières romantiques :* les premières années : né 1862; études secondaires commencées au célèbre collège de la Malgrange, tenu, comme on sait, par des prêtres, achevées au lycée de Nancy : « J'ai passé mon enfance au collège, écrira-t-il plus tard, au milieu d'abominables imbéciles » (une de ces « imbécillités, » de ces « stupidités » dont il se souvient, c'est que tel surveillant faisait « sa lecture favorite » des *Faucheurs de la mort) ;* élève, en philosophie, de Burdeau, l'apôtre de Kant et de la philosophie allemande, le traducteur de Schopenhauer (sur l'enseignement de ce Burdeau, se rappeler les pages vengeresses de Léon Daudet, citées ici 1919, p. 838 et 844); envoûté par l'Allemagne, « en proie à une véritable intoxication, » initié ensuite à la poésie par ce lamentable Guaita, qui était d'origine germanique, qui ne jurait que par Rousseau, qui finira par sombrer dans l'occultisme et la folie (cf. Retté, *Au pays des Lys rouges) ;* débuts à Paris; la crise d'égotisme et la trilogie du *Culte du moi;* le *Jardin de Bérénice,* œuvre d'une pensée étrangement capricieuse et un peu « perverse » (dit Anatole France lui-même), qui est que le fond de notre être est l'instinct, l'inconscient, et qu'il nous faut imiter et aimer les humbles, les simples, qui, sans tant raffiner, s'abandonnent aux tendances fondamentales de notre nature :

« C'est l'instinct, dit-il, bien supérieur à l'analyse, qui fait l'avenir. C'est lui seul qui domine les parties inexplorées de mon être, lui seul qui me mettra à même de substituer au moi que je parais le moi auquel je m'achemine, les yeux bandés... Alors j'aurai atteint à ce moi complet qui est mon principe et ma fin, le but et l'impulsion de ma culture... Le peuple me donne une âme, la sienne, la mienne, celle de l'humanité... Le peuple m'a révélé la substance humaine, et, mieux que cela, l'énergie créatrice, la sève du monde, l'inconscient... »

Puis, avec les élections générales de 1889 qui font de lui le député de Nancy, c'est l'entrée dans l'action : IIe Partie de l'étude de M. Giraud : *En attendant les Barbares.* M. Barrès, sous ce titre générique : *Le roman de l'énergie nationale,* publie de 1897 à 1903 sa célèbre trilogie : *Les Déracinés, L'Appel au soldat,* et *Leurs figures ;* entre dans la Ligue de la « Patrie Française, » se voue à l'étude du problème alsacien-lorrain : *Au service de l'Allemagne,* et *Colette Baudoche;* se reprend à vagabonder dans le *Voyage de Sparte,* et aussi dans *la Colline inspirée.*

Enfin, IIIe Partie : *Face à l'action :* Barrès pendant la guerre et après la guerre : tout le monde sait ce qu'il a été et quelle force il a représentée au service de la France. L'an dernier encore, il nous donnait ce *Génie du Rhin* (in-12 de 262 p., 7 f., Plon), qui ne brille sans doute point par la précision des vues politiques, mais qui est une évocation si prestigieuse de tout ce qu'il y a de civilisation romaine et chrétienne, de civilisation française dans le passé rhénan, et dans son avenir, si l'on veut que cet avenir soit de paix et de fécond labeur... Pourquoi nous ramène-t-il aujourd'hui à ce « Jardin sur l'Oronte ? » Je crois qu'il ne s'est jamais dégagé de ses origines tumultueuses et troubles, de son rousseauisme, de son culte de l'instinct, et qu'au Barrès de soixante ans il faut continuer à appliquer ce que M. Giraud dit du Barrès de vingt ans :

« Un cerveau de vingt ans est une nébuleuse. Les influences, les lectures, les expériences les plus contradictoires s'y sont donné rendez-vous, se disputant âprement la conquête d'une personnalité qui n'a pas pris conscience d'elle-même et qui, à proprement parler, n'existe pas encore. Qui démêlera, parmi ces divers courants, celui qui, la vie aidant, finira par l'emporter sur les autres ? »

Le *Jardin sur l'Oronte* après le *Génie du Rhin :* nous voici rejetés en pleine nébuleuse. Lequel des deux courants l'emportera... ? Nous sommes sûrs que l'amour de la France, qui déjà a si ardemment agenouillé M. Barrès devant la Vierge de Domremy notre Pa-

trônne secondaire, le ramènera aussi, un jour prochain, à Celle qui est notre Patronne principale et qui, n'ayant pas été pour lui l'Etoile du matin, daignera, nous l'en supplions, illuminer des clartés de la foi le soir de sa vie.

LITURGIE

Q. — 1° L'année prochaine, la messe du 6e dimanche après la Pentecôte étant empêchée par l'occurrence de la fête du Précieux Sang, on devra pour la reposition se conformer désormais au n. 6 du titre I des nouvelles Rubriques du Missel. Je voudrais que vous me disiez comment on devra organiser cette messe.

2° Là où l'on ne se conforme pas strictement à la Bulle Clémentine (et je crois que c'est général en France), peut-on : *a)* le dimanche de la Quinquagésime, dire l'oraison du St-Sacrement sous la même conclusion que celle du dimanche, puis dire les autres collectes du Temps ; *b)* le lundi, dire la messe *Pro pace* ou *Pro quacumque necessitate,* et le mardi celle du St-Sacrement ? Sinon, quelle messe *chantée* pourrait-on dire soit devant le St-Sacrement exposé, soit avant de l'exposer ?

R. — Ad I. La messe du 6e dimanche après la Pentecôte sera, l'année prochaine, empêchée par l'occurrence de la fête plus noble du Précieux Sang. Comme la semaine suivante n'a pas un seul jour où l'office soit de la férie, il faudra alors, pour replacer la messe empêchée de ce dimanche, choisir le jour où l'office sera le moins noble. Or, faisant au cas présent l'application des nouvelles Rubriques, tit. I, n. 6, et le 3 juillet étant désormais occupé par la fête de S. Léon II, pape et conf., on devra renvoyer cette messe dominicale au 4, où l'*infra Octavam* commun de S. Pierre et S. Paul est le siège de l'office le moins noble de toute la semaine, et on lui donnera pour 2e oraison celle de l'Oct. et pour 3e *Concede nos ;* mais il n'y aura ni *Gloria* ni *Credo,* et la Préface sera celle des Apôtres. Les messes privées de *Requiem* seront interdites ce jour-là.

Ad II. Le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, si l'on fait l'exposition des Quarante-Heures conformément à la Bulle Clémentine, ou simplement *ad instar,* comme c'est généralement l'usage en France, où l'exposition n'est pas continue, mais commence dans la matinée et se suspend à la tombée de la nuit, voici les règles à suivre pour la messe ces jours-là.

Le dimanche de la Quinquagésime qui est un dim. privilégié de 2e cl., c'est la messe du dimanche qu'on dira avec l'oraison du St-Sacrement sous la même conclusion, et l'on omettra toute mémoire et oraison du Temps, « omissis collectis et commemorationibus. » Mais s'il y a ce dimanche-là une fête de 1re cl. et même, dans les dim. mineurs, une fête de 2e cl., la messe sera de cette fête avec l'oraison du Saint-Sacrement sous la même conclusion, et l'on fera mémoire du dimanche en second lieu sous une conclusion distincte, et l'on dira son évangile à la fin au lieu de celui de S. Jean. (Benoît XIV, Constitut. *Accipimus* du 16 avril 1746 ; S. R. C., 18 mai 1883, n. 3574, dub. V ; *Ami* 1889, p. 376).

Le lundi, la messe sera *Pro pace* ou toute autre *ad placitum episcopi,* à condition qu'il n'y ait pas de fête de 1re ou de 2e cl., ni Vigile ou férie ou Octave privilégiées ce jour-là, et à l'oraison de la messe on joindra seulement celle du St-Sacrement sous la même conclusion, et il n'y aura ni *Gloria* ni *Credo,* avec la Préface commune. Si le lundi coïncide avec un des jours exceptés, la messe sera celle du jour avec l'oraison *Pro pace* sous la même conclusion, et Gardellini dans ses commentaires sur l'Instruction Clémentine juge moins convenable d'ajouter une autre oraison du Saint-Sacrement à cette messe solennelle, qui en soi ne comporte qu'une seule collecte. (§ XIII, n. 4, et S. R. C., n. 3574, dub. V).

Le mardi, la messe sera du St-Sacrement sans aucune mémoire, avec *Gloria, Credo,* et Préface de Noël. Si cette messe était prohibée par les offices du même genre que ceux rappelés plus haut, la messe serait celle assignée ce jour-là par l'Ordo avec, sous une seule conclusion, l'oraison du Saint-Sacrement jointe à l'oraison de la messe, sans aucune autre mémoire.

Q. — Professeur, je dis la messe tous les matins dans l'oratoire d'une école des Frères de S. Jean-B. de la Salle. Dois-je suivre l'Ordo diocésain ou l'Ordo de la Congrégation ? En fait, je me suis toujours conformé jusqu'ici à l'Ordo du diocèse. Mais lundi dernier, 15 mai, fête de leur Saint fondateur, les Frères m'ont fait remarquer que dans leur Congrégation cette fête était double de 1re classe avec Octave. Dois-je en faire mémoire chaque jour de l'Octave, ou me conduire comme si je l'ignorais ?

R. — La remarque faite à M. l'aumônier est parfaitement exacte : Rome a permis en effet à la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes de faire la fête de leur Saint fondateur sous le rit double de 1re classe avec Octave, et office et messe propres. Mais les Frères n'étant point tenus à la récitation des Heures canoniales, et les aumôniers des Frères chargés par l'Ordinaire du service religieux dans l'oratoire de la maison, pouvant, de leur côté, n'être liés par aucun titre canonique à d'autre office que celui du diocèse, ou bien être déjà astreints à un autre office par leur titre canonique de curé ou de chanoine, il s'agissait de savoir comment ces prêtres faisant fonction de chapelain agiraient dans la circonstance pour célébrer la fête de S. Jean-Baptiste de la Salle « *ad mentem* concessionis Apostolicæ ? » Et la S. R. C. répondit : « Cappellani fixi tenentur prædictum officium recitare, dummodo ratione beneficii ad aliud officium non adigantur ; alii vero sacerdotes nec tenentur, nec possunt. » (S. R. C., 23 janv. 1903, n. 4106).

Quant à la messe du Saint fondateur, qui est en fait la même pour l'Eglise universelle (sauf empêchement), l'aumônier la dira comme le concède le décret précédent dans l'oratoire des Frères, sous le

rit de 1re cl. ; et se conformant aux rubriques pour l'Octave, il donnera la préférence à la messe de l'office du diocèse si le rit est plus noble, avec mémoire de l'Oct. ; et au contraire la messe de l'Oct. l'emportera sur l'office occurrent, qui n'aura alors que mémoire *juxta rubricas,* si celui-ci est de rit inférieur.

Q. — Le Patron de ma paroisse est S. Julien. De temps immémorial, la paroisse regarde le 28 août comme la date de sa fête patronale. Mais ce Saint figurant au Calendrier diocésain depuis une quarantaine d'années à la date du 1er septembre, mes prédécesseurs en faisaient au bréviaire l'office le 1er sept. pour terminer son Octave le 8. Néanmoins, le 28 août ou le dimanche suivant (si le 28 n'était pas un dimanche), ils chantaient la messe solennelle du Patron, bien que la fête fût fixée au Calendrier diocésain le 1er septembre.

Prière à l'*Ami* de vouloir bien me dire quelle est la *vraie* date de la fête de S. Julien. Et si elle est bien le 28 pour ma paroisse, malgré le Calendrier diocésain, que dois-je faire de la fête de S. Augustin perpétuellement empêchée ?

R. — Le jour de fête de S. Julien est bien le 28 août, et c'est la date même qui lui est assignée au Martyrologe romain. Ce premier point acquis, il n'a pu être transféré *pour le diocèse* au 1er septembre, lors de son admission au Calendrier diocésain, qu'en raison de son rit qui ne lui donnait point le pas sur S. Augustin occupant déjà liturgiquement le 28.

Mais *pour votre paroisse,* le cas était bien différent. S. Julien, avec son rit de 1re classe et son Octave comme Patron du pays, devait alors et doit encore aujourd'hui se célébrer le 28, en sa qualité d'office plus noble que celui de S. Augustin n'ayant que le rit double. Quant au Saint Docteur ainsi déplacé, régulièrement vos prédécesseurs avaient à en faire l'office au 1er jour libre de votre Ordo ou le 1er septembre ; mais depuis la réforme des rubriques par Pie X, S. Augustin n'étant plus sujet à la translation *in casu,* mais simplifié par votre Patron, vous n'avez plus à en faire qu'une mémoire le 28 à Laudes et à la messe *privée.*

Q. — Nous nous sommes demandé pourquoi à la messe on bénit l'eau et non le vin ? Chacun y a apporté son argument, mais nous serions curieux de savoir comment l'*Ami* trancherait cette question.

R. — Le célébrant, à l'offertoire, verse du vin dans le calice et y met un peu d'eau, après avoir bénit celle-ci par un signe de croix : vous demandez pourquoi le prêtre bénit l'eau et non pas le vin ?

Pour comprendre le sens et la vraie raison de cette bénédiction, que la rubrique d'ailleurs interdit aux messes de *Requiem,* tout comme elle la prescrit aux messes des Vivants, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter ce que dit là-dessus le Dr Gihr (au t. II, chap. 2, § 48, de son très remarquable ouvrage sur le *Saint Sacrifice de la Messe) :* « Le vin représente Jésus-Christ, et comme tel n'a pas à être bénit, lui, l'auteur et la source de toute bénédiction. L'eau, au contraire, symbolise le peuple chrétien, qui a toujours besoin de grâces et retire les plus grands avantages de son union avec J.-C. ; il est donc naturel qu'on bénisse l'eau avant de la mêler au vin, en tant qu'elle est le symbole du peuple : *Aquæ populi sunt* (Apoc. XVII, 15). Rien de plus facile maintenant de comprendre l'omission de la bénédiction de l'eau aux messes de morts ; car à ces messes, l'Eglise est tout occupée des âmes du purgatoire qui ne sont plus en voie d'être bénies par le prêtre et ne sont plus soumises à sa juridiction, et il supprime tout ce qui peut indiquer un fruit s'appliquant aux assistants ou aux vivants. De là, à l'Introït, il ne fait pas le signe de la croix sur lui, mais sur le livre ; il ne bénit pas non plus le peuple à la fin de la messe, et ne bénissant pas l'eau à l'offertoire des messes de Morts, le diacre également n'invite pas le prêtre à la bénir à ces mêmes messes solennelles ». Telle est aussi la doctrine de Gavantus et du P. Lebrun.

Q. — Nous avons ici pour patron S. André et nous devons faire l'office de l'Octave le 1er, le 5 et le 7 décembre, cette année. Où prendre les leçons du IIe et du IIIe Nocturne, et devrons-nous dire les répons du Commun ou les répons propres de la Fête ?

Il est à noter que l'Evangile de la messe et les répons sont propres à S. André.

R. — Si vous avez à votre disposition l'*Octavaire* romain rédigé par Gavantus et approuvé et conseillé par la S. R. C., prenez les leçons qu'il assigne aux IIe et IIIe Nocturnes de S. André dans le cas où la fête de cet apôtre se célèbre avec Octave. A son défaut, d'après les décrets et l'enseignement des auteurs commentant la rubrique et réglant le cérémonial à suivre pendant l'Octave des Patrons ou Titulaires d'églises qui n'en ont point qui leur soit assignée au Bréviaire, il vous sera loisible au IIe Nocturne, le 1er et le 5 décembre, de prendre les leçons du Commun *1o et 2o loco,* et comme l'évangile de S. André est propre et que l'homélie doit être en rapport avec l'office du Bréviaire, vous prendrez au IIIe Nocturne l'homélie de la fête.

Quant au jour octave, le 7 décembre, les leçons des IIe et IIIe Noct. seront les mêmes qu'à l'occurrence du 30 novembre (S. R. C., 13 déc. 1895, n. 3876, ad IX ; et Gatterer, S. J., *Annus liturgicus,* Pustet, 1912 ; *Ephem. Liturg.,* 1916, p. 398), et l'on y joint ce jour-là les répons historiques, qui tous se rapportent aux leçons et s'allient très bien avec l'office courant de S. André.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 julii 1922.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

La bonne méthode

M. Dupuy, jardinier à Noyant-Méon (Maine-et-Loire), sait que l'on entretient son corps comme l'on entretient les plantes.

De même que les plantes, en effet, l'organisme est sensible aux changements de saison, aux intempéries. Le sang, cette sève humaine, a besoin que sa richesse soit sans cesse maintenue au même degré pour que les forces soient toujours également réparties entre les différents organes. M. Dupuy a employé la bonne méthode pour entretenir en lui cette indispensable richesse du sang. Il a eu recours aux Pilules Pink dont les exceptionnelles propriétés se sont, cette fois encore, remarquablement manifestées :

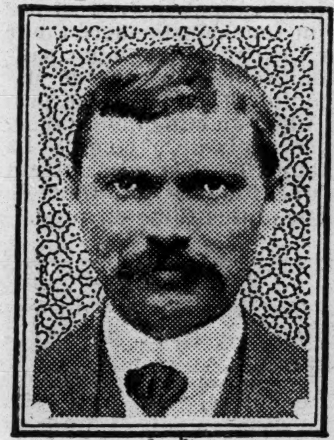

(Cl. Motais).

M. Dupuy

« J'ai fait une cure de Pilules Pink qui m'a très bien réussi, — nous a écrit M. Dupuy. Tous les ans le printemps me fatigue beaucoup, je me sens faible et je n'ai plus d'appétit. J'ai essayé beaucoup de médicaments et je dois dire que, seules, les Pilules Pink m'ont rendu les forces. Depuis ma cure, je mange très bien et ne fatigue plus en travaillant. »

La formule des Pilules Pink a été si soigneusement établie que l'on peut affirmer — les exemples le prouvent d'ailleurs — qu'elle correspond parfaitement à la généralité des tempéraments.

Les Pilules Pink ne connaissent pour ainsi dire pas d'insuccès dans le traitement de l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et, en général, de toutes les affections consécutives à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux.

Toutes Phies : 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris.

La constipation empoisonne le sang

La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boîte.

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, 96, rue Notre-Dame des Champs, à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

PHARMACIE DE ROME
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS
Tous produits pharmaceutiques — Bandages, Bas à varices, Ceintures
LIVRAISONS *Brochures sur demande* EXPÉDITIONS

OCCYSOL
DÉTRUIT
Promptement, proprement
L'HERBE
des Allées, Cours, Promenades, Tennis.
L'empêche de repousser.
N'affecte nullement les cultures en bordures. — S'emploie sans danger en toute saison.
Le bidon (4 lit.) pour 100 mq, 15 FR.
— (9 lit.) pour 250 mq, 28 FR.
Franco, paiemt à l'ordre. Chèque post. Lyon 88 82
F. BROSSY, 8, rue de la Balme, LYON

FONDERIE DE CLOCHES
ACCORDS DES CLOCHES NEUVES AVEC LES ANCIENNES
Montures équilibre rendant les sonneries faciles
Maison recommandée
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

MARALIMENT
Régénérateur de la Vie
A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.
Fait GROSSIR rapidement et considérablement
« Salut des Désespérés !... »
Crée de la chair, des os, du sang, des muscles, des nerfs, de la matière grise (cerveau et moelle épinière), à l'exclusion de toute transformation graisseuse. Ce produit entièrement naturel n'est pas un médicament.
Fait engraisser les Tuberculeux et tous les amaigris.
Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à **0 fr. 10 le potage,** et remplace: viande, poisson, *huile de foie de morue,* œufs, et tous les reconstituants connus qu'il laisse bien loin derrière lui : pilulles, cachets, élixirs, sirops, peptone, coca, kola, etc.
Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.* : **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé. (Entérite, constipation, etc.).
Paquet pour 40 potages **4.50,** *franco* **5.50**
Cure complète, 6 paquets **25. »** — **26.50**
ÉCHANTILLON pour TROIS POTAGES contre 0.75 en timbres sera envoyé franco avec la notice, attestations et tous documents, sur simple demande adressée à la PHARMACIE St-COME 191, faub. St-Antoine, PARIS

tout ce qui est formation intellectuelle, morale, religieuse, la seconde, pour l'élément récréatif indispensable à tout groupement humain, et des récréations qui, sans avoir l'air d'y toucher, sont toujours créatrices de belle santé morale.

Voir encore le nouveau Manuel qui vient de paraître, de Jacques Duval, **Association catholique de la Jeunesse Française,** *Méthodes et Doctrine,* In-12 de 90 p., 2 f. : on verra ici ce que c'est que l'A. C. J. F., et l'on a beau par ailleurs la connaître, chaque fois que l'on prend contact avec elle, on y découvre du nouveau, des vertus nouvelles, de nouvelles possibilités de bien. — Trois parties : 1° un peu d'histoire ; l'A. C. J. F. et les Fédérations diocésaines ; 2° piété, étude, action (religieuse, sociale, civique) ; 3° l'Aumônier ; l'A. C. J. F. dans les Séminaires, dans les Collèges, dans les Campagnes.

Manuel de l'Institutrice chrétienne. *Sujets de méditation* pour l'aider à remplir son importante mission, par l'abbé Chaumont. — In-24 de 320 p., 2 f. 50. — Paris, Haton.

Nouvelle édition d'un livre qui, comme tous les écrits de l'auteur, est inspiré du suave et vigoureux esprit de S. François de Sales. M. Chaumont a trouvé il y a deux ans en Mgr Laveille le meilleur des biographes ; et le livre de Mgr Laveille, en même temps qu'il nous faisait connaître l'âme d'un saint prêtre, n'a pu manquer d'assurer à ses œuvres un renouveau de diffusion. Mais des opuscules comme ce Manuel se recommandent d'eux-mêmes : on a beaucoup écrit sur l'éducation, peu sous forme de méditations. Les méditations de M. Chaumont, avec l'examen, la résolution, le bouquet spirituel qui les terminent toutes, sont ce qu'il y a de plus pratique. Il y en a en tout 57 : 7 sur la vocation de l'institutrice chrétienne ; 20 sur sa sanctification ; 19 sur la sanctification de l'élève ; 6 sur les rapports avec le prochain ; 5 sur les devoirs spéciaux d'une Directrice envers ses sous-maîtresses et les parents de ses élèves (2 méditations spéciales pour les directrices d'écoles laïques).

Le Purgatoire, par L. Rouzic. — In-12 de 460 p., 7 f. — Paris, Téqui.

Réimpression d'un livre dont les premières éditions ont paru pendant la guerre. Comme exposé doctrinal, c'est ce que nous avons de mieux et de plus complet, en français, sur le Purgatoire. Et, ce qui ne gâte rien, c'est écrit avec ce charme, cette élégance, cette distinction que l'on est toujours assuré de trouver sous la plume de M. Rouzic.

Mois du Sacré Cœur. *Scènes d'Evangile,* par P. Gérald. — In-12 de x-182 p., 5 f. — Paris, Beauchesne.

Ceci a paru un peu en retard pour être utilisé comme Mois du Sacré Cœur. Mais c'est d'une utilité qui est de tous les temps de l'année, d'une beauté qui ne connaît pas de déclin. Ce sont *Scènes d'Evangile ;* c'est l'Evangile étudié dans le Cœur de Jésus, c.-à-d. à sa source même. Et les lecteurs des précédents ouvrages de l'auteur *(La Bible du paysan, L'Evangile du paysan, Mois de Marie d'après l'Evangile)* savent s'il sait animer les scènes de l'Evangile, les reconstituer sous nos yeux, en dégager le pittoresque pour nous aider à en pénétrer mieux la beauté intime et profonde. — C'est une Ire Série, qui embrasse toute la vie publique du Sauveur, des noces de Cana au Calvaire et à l'Ascension ; c'est un premier choix, qui laisse la marge ouverte à deux ou trois autres volumes encore.

Les sophismes du laïcisme, par B. Gaudeau. — 2 plaquettes de 4 et 8 p. — Paris, Bureaux de la *Foi catholique,* rue Vaneau, 25.

Ces deux plaquettes font partie de la collection antilaïciste qui elle-même nous donnera bientôt un volume *Contre le laïcisme.* Elles n'ont qu'un défaut, c'est d'être trop brèves. Elles renvoient aux nos de la *Foi catholique,* où l'on trouvera en effet toute la documentation voulue. Mais il est indispensable qu'on ait cette documentation sous les yeux quand il s'agit de gens comme ceux qui sont visés ici, qui n'ont pas les idées très claires, qui ne savent pas bien ce qu'ils disent, qui oublient ce qu'ils viennent de dire, à qui il faut que l'on tienne sans cesse sous les yeux le document où (sans le savoir peut-être) ils ont révélé le fond de leur pensée, la pensée profonde dont ils rougiraient sans doute s'ils en avaient conscience claire. — Pour le diagnostic des erreurs d'aujourd'hui, ces pages de M. Gaudeau resteront toujours à consulter.

La dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par Mgr Lejeune. — In-16 de 160 p., 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Nouvelle édition d'un ouvrage dont le nom de l'auteur suffit à dire le solide mérite doctrinal. C'est par l'exposé en effet de la doctrine touchant le Sacré Cœur que commence Mgr Lejeune : exemple qu'on ne saurait trop proposer aux innombrables auteurs de Manuels de dévotion qui accumulent effusions et pratiques sans dire un mot de l'objet du culte du S. Cœur, de ses fins, des raisons de ce choix du « cœur ». La doctrine ainsi solidement établie, les pratiques suivent d'elles-mêmes, éclairées d'une lumière qui tout de suite se transforme en chaleur authentique et saine.

Les Voies de Dieu. *Histoire d'une conversion,* par H. Mink-Jullien. — In-12 de xxvii-146 p., 3 f. — Paris, Téqui.

Sur la 1re édition de cette œuvre, voir *Ami* 1919, p. 942. Conversion très belle assurément, et qui a eu une suite magnifique (voir *Appuyé sur l'autel,* de la même auteur), mais qui s'est opérée par des « voies » singulières, avec intervention de spiritisme. Elle pose, à ce titre, des problèmes théologiques sérieux, dont nous avons parlé en 1919 et que l'on a eu la sage pensée de faire élucider par le P. Mainage dans une préface docte et étendue.

Conférences aux jeunes filles sur l'apostolat chrétien, par l'abbé Moussard. — In-12 de 260 p., 4 f. — Paris, Téqui.

Ce n'est pas une nouveauté. La 1re édition remonte à dix-huit ans. D'autres recueils de Moussard ont vieilli. Celui-ci n'a pas cessé de plaire ; et sans cesse on l'a réimprimé. C'est qu'on peut bien renouveler ou prétendre renouveler les méthodes d'apostolat : les qualités foncières de vie chrétienne et de caractère qui en assurent le succès sont toujours les mêmes. C'est sur ces qualités qu'insiste M. Moussard ; et voilà pourquoi son livre a duré, et continue à édifier comme au premier jour.

Les lumières de la vie, par R. Vilarino, S. J. Trad. de l'espagnol. — In-18 de xi-254 p. — Paris, Lethielleux.

Ces pages, dans le texte espagnol, sont la Ire Partie d'un *Devocionario* ou Paroissien qui a été tiré à deux millions d'exemplaires. Les deux dernières parties (Offices des dimanches et fêtes, prières et neuvaines les plus en usage) se trouvent équivalemment dans nos paroissiens français. Mais cette Ire partie, *Conseils pratiques pour la vie chrétienne,* est vraiment une œuvre unique : le P. Vilarino (Directeur du *Messager* espagnol *du S. Cœur)* y a résumé tous les devoirs de la vie chrétienne, d'une façon originale, neuve, absolument saisissante. Les deux chapitres intitulés *Lumières du matin* et *Lumières du soir,* l'un et l'autre en 30 méditations de 2 à 3 pages, nous donnent toute la quintessence de S. Ignace. 30 pages sur la Confession, 20 sur la Communion, 30 sur la Messe, des poignées de Conseils, etc. C'est un livre vraiment extraordinaire ; et même les âmes les plus rétives à la seule pensée de méditer ne l'ouvriront pas sans se sentir tout de suite mises en état d'oraison.

LIBRAIRIE J. DE GIGORD, 15, RUE CASSETTE, PARIS-VI^e^

Georges GUITTON, S. J. — *UN « PRENEUR » D'AMES*

LOUIS LENOIR, S. J. AUMONIER DES MARSOUINS — 1914-1917 —

Beau volume in-8 écu, 548 pages, un portrait, une planche hors-texte et neuf cartes.
2e Edition. — **12 francs.**

Jacques MORIAN — LE SECRET DES AMES

DE LA TERRE AU CIEL — LA VOIE TRIOMPHALE

Honoré d'une Lettre de S. Em. le Cardinal GASPARRI et précédé d'une Lettre de S. Em. le Cardinal DUBOIS
Volume in-12 : **7 francs**

LA LIBRAIRIE René GIARD 2 Rue Royale LILLE
ACHETE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature etc. fins d'éditions.
Catalogue périodique gratuit

LISEZ CECI M^me^ L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, r. Péclet, **à Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIÈGE
guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

PLUS DE MITES!!
PAR LA POUDRE **THOMALINE** PARFUMÉE
Etablissements GROSSERON, Nantes

Maisons de détail. — La b^te^ 8 f.,	la ½ b^te^ 4.50,	le sachet 1.25	
Contre mandat.	» 8.75	» 5 »	» 1.50
Contre remboursement.	» 9.50	» 5.50	» 2 »

MARBRERIE RELIGIEUSE

Autels, Retables, Chaires, Ex-votos, etc...
Références : Basiliques de Fourvière & de Lourdes

PLAQUES & MONUMENTS COMMÉMORATIFS

DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

Société des Marbres, Pierres et Granits
Anonyme — Capital 2.000.000 fr.
23, Quai des Brotteaux, LYON
Léon GUINET, Administrateur-Directeur

Ateliers de marbrerie : *Lyon, Buxy* et *Molinges*
Scieries de marbre : *Grenoble* et *Molinges.*
Carrières de pierres : *Buxy, Colombier, Rocherel.*
Carrières de marbres : *Jura, Pyrénées, Italie.*

RASOIR **LE VICTORIEUX**, 2 lames inusables, étui . . . . **12** fr.
Le REX de sûreté, 2 lames, étui, **15** fr. payable après essai. — **Joseph DAVID, La Monnerie** (Puy-de-Dôme).

PARAY-LE-MONIAL. **G^d^ Hôtel du Sacré-Cœur. Le seul en face de la Chapelle des Apparitions.** Pour Clergé et Familles. Confort moderne. Annexes avec jardin aménagées pour petits groupes. Prix modérés. Pour séjour d'hiver conditions spéciales.
Grand Magasin d'objets de piété et de propagande
—— Veuve DRAGO, propriétaire. Téléph. 4 ——

Pour les **CIERGES LITURGIQUES**
s'adresser aux **PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes par MARLIEUX (Ain)**
Leur Ciergerie est la seule dirigée par des Religieux.
Demandez aussi : **LA MUSCULINE** des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

Banque Nationale de Crédit
Banque Française
pour le Commerce et l'Industrie

Nous sommes informés que, dans leur séance du 23 juin, les Conseils d'administration de la Banque Nationale de Crédit et de la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie se sont mis d'accord sur le principe de la réunion des deux Banques. Les modalités adoptées en vue de réaliser cet objet sont d'autant plus ingénieuses que, tout en transformant les actionnaires de la Banque Française en actionnaires de la Banque Nationale de Crédit, elles n'auraient point pour conséquence d'amener cette dernière à augmenter son capital actuel de 500 millions. Les assemblées générales, auxquelles seront exposés les détails de cette heureuse combinaison, seront convoqués dans les délais les plus brefs.

M. Eugène Raval, qui — grâce aux fonctions qu'il remplit dans les Conseils d'administration des deux Sociétés, a pu donner le concours le plus efficace à l'élaboration de ce programme — a cru devoir, après l'avoir ainsi mené à bonne fin, résigner ses fonctions de Président de la Banque Nationale de Crédit. Malgré leur insistance affectueuse, ses collègues n'ont pu le faire revenir sur sa décision et M. Raval a été remplacé par M. René Boudon, Président de la Banque Française, déjà Vice-Président de la Banque Nationale de Crédit. La démission de M. Raval ne dénouera pas, d'ailleurs, les liens qui rattachent la Banque Nationale de Crédit à son éminent fondateur : M. Raval a bien voulu conserver ses fonctions d'administrateur de la Banque et accepter le titre de Président d'honneur que ses collègues ont été unanimes à lui offrir comme témoignage de leur reconnaissance.